

MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA
SOLIDARITE ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE

DIRECTION DE CABINET

UNITE TECHNIQUE DU PACAD



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité-Dignité-Travail

Projet Filets sociaux adaptatifs et productifs pour la résilience en République Centrafricaine (RCA)

« Projet Ndoyé »

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Version Finale
Février 28, 2024

Table des matières

1. Introduction	5
1.1. Contexte.....	5
1.2. Objectif de développement du projet	5
1.3. Description des composantes du projet	5
1.4. Zone du projet et bénéficiaires.....	11
2. Description du PMPP	13
2.1. Principes du PMPP	13
2.2. Objectifs du PMPP.....	13
3. Identification et analyse des parties prenantes par composante du projet.....	14
3.1. Méthodologie.....	15
3.2. Parties affectées.....	15
3.3. Autres parties intéressées	17
3.4. Personnes ou groupes défavorisés / vulnérables ¹	18
3.5. Cartographie des parties prenantes	19
4. Programme de mobilisation des Parties Prenantes.....	21
4.1. Objectifs du programme de mobilisation des parties prenantes	21
4.2. Synthèse de la mobilisation des parties prenantes	21
4.3. Synthèse des besoins des parties prenantes	27
4.4. Stratégie de diffusion de l'information.....	31
4.5. Stratégie proposée pour la consultation des parties prenantes	35
4.6. Stratégie proposée pour intégrer les points de vue des groupes vulnérables	37
4.7. Calendrier.....	38
4.8. Examen des commentaires.....	38
4.9. Phases ultérieures du projet.....	39
5. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre la mobilisation des parties prenantes	39
5.1. Modalités de mise en œuvre et Ressources	39
5.2. Budget de mise en œuvre du PMPP	40
6. Mécanisme de gestion des plaintes.....	40
6.1. Description du Mécanisme de gestion des plaintes (MGP).....	40
6.2. Les principes pour le MGP	46
7. Suivi et reporting.....	49
7.1. Participation des acteurs et outils de suivi	49

7.2. Indicateurs de suivi	50
Annexes.....	50

SIGLES ET ABREVIATION

CES : Cadre environnemental et social

EAS/HS : Exploitation et Abus Sexuel/ harcèlement sexuel

MAHSRN : Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale

MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes

NES: Norme Environnementale et Sociale

PACAD : Projet d'Appui aux Communautés Affectées par le Déplacement

PEES : Plan d'engagement environnemental et social

PGMO : Plan de gestion de la Main-d'œuvre

PGS : Plan de Gestion de Sécurité

PMPP : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

VBG : Violences basées sur le genre

1. Introduction

Le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est élaboré dans le cadre du nouveau projet transferts de filets sociaux adaptatifs et productifs pour la résilience en République Centrafricaine, « projet Ndoyé » en langue locale Sango. Il est en conformité aux dispositions du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale ainsi que la législation nationale. D'autres instruments environnementaux et sociaux sont également élaborés. Il s'agit de : Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), le Plan de gestion contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) et le Plan de Gestion de Sécurité (PGS).

1.1. Contexte

Malgré sa richesse en ressources naturelles (470 indices miniers, avec le pétrole, l'or et les diamants comme principaux potentiels), la République Centrafricaine (RCA) figure parmi les pays les plus pauvres et les plus fragiles du monde¹. Elle est classée 188^{ème} sur 191 pays en 2022 pour l'indice de développement humain². Pour ce qui concerne le capital humain, c'est l'un des plus bas du monde.

Le pays est en proie à des conflits récurrents, à l'instabilité politique et à l'extrême pauvreté. Selon OCHA on note 514 547 personnes déplacées à l'intérieur du pays et 749 334 réfugiés (août 2023).³

Concernant la situation sociale, il faut retenir que la RCA ne dispose d'aucun système de protection sociale. Le document de politique social de la RCA est en cours d'élaboration.

En effet, les systèmes de services sociaux ne sont pas encore entièrement instaurés dans tout le pays et la plupart des communautés n'ont pas accès aux services de base. L'expansion de l'accès aux services sociaux reste un défi majeur en RCA en raison de l'état de délabrement des infrastructures du pays, et du manque d'accès à l'électricité, aux transports, à l'eau et à l'assainissement.

Enfin, l'évaluation de la pauvreté montre que 88,6⁴ pourcents des Centrafricains sont vulnérables à la pauvreté, ce qui signifie qu'ils ont au moins 50 pourcents de chances de se retrouver en-dessous du seuil de pauvreté national au cours des deux prochaines années.

Pour répondre à ces défis, le gouvernement centrafricain a sollicité et obtenu de la Banque mondiale, un appui financier de 30 millions de dollars américains pour supporter les coûts des activités du projet Ndoyé.

1.2. Objectif de développement du projet

L'objectif de développement du projet Ndoyé est de : "(a) élargir l'accès aux filets de sécurité sociale productifs pour les ménages pauvres et vulnérables dans les zones ciblées ; et (b) renforcer l'efficacité et la réactivité aux chocs du système de prestation.

1.3. Description des composantes du projet

Doté d'un budget de 30 millions de dollars américains, le projet transfert de filets sociaux adaptatifs et productifs-Ndoyé, comprend quatre composantes :

¹ <https://www.banquemondiale.org/fr/country/centralafricanrepublic/overview> consulté le 03 janvier 2024

² 188 out of 191 countries in the Human Development Index UNDP Human Development Index, 2021.

³ <https://reliefweb.int/report/central-african-republic/republique-centrafricaine-urgence-complexe-fiche-dinformation-4-exercice-fiscal-2023>.

⁴ Termes de référence pour l'élaboration du PGMO et PMPP du projet Ndoyé.

Composante 1 : Expansion des filets de sécurité sociale et des ménages dans les zones ciblées (US\$20,2 millions de dollars)

Cette Composante soutiendra la fourniture de deux types des transferts de filets sociaux sociaux : les transferts sociaux réguliers dans le cadre de la sous-composante 1.1, et les transferts de filets sociaux sociaux de réponse aux chocs ou d'urgence dans le cadre de la sous-composante 1.2.

Alors que les transferts filets sociaux seront effectués de manière prévisible sur une période de deux ans, après quoi l'éligibilité sera réévaluée et confirmée ou non, les transferts de filets sociaux d'urgence ne seront effectués qu'en cas de choc tel qu'une inondation ou une sécheresse, ou de toute autre situation d'urgence éligible.

Sous-composante 1.1 : Transferts de filets sociaux réguliers

Les transferts en espèces seront fournis aux ménages ciblés en tant que soutien au revenu et pour aider à stabiliser leur consommation. Les bénéficiaires recevront des transferts en espèces d'un montant de 25 000 XAF (environ 41 USD) par trimestre pendant deux ans ou huit trimestres. Le projet veillera à ce que les prestations en espèces soient fournies de manière prévisible. Le montant des prestations en espèces est conforme au niveau des prestations du projet PACAD en cours, étant donné que cette composante est prévue comme la continuation des transferts en espèces dans le cadre du PACAD.

Les 25 000 francs CFA représentent 7,6 % du seuil de pauvreté national de 263 485 francs CFA (environ 432 dollars américains). Le montant proposé est également comparable aux montants des prestations de programmes similaires dans un certain nombre de pays où le niveau des prestations des transferts de filets sociaux se situe entre 8 et 15 pour cent du seuil de pauvreté national.

Les activités menées dans le cadre de ce volet seront développées de manière à permettre une mise à l'échelle ou une expansion rapide dès que des ressources supplémentaires seront disponibles.

Sous-composante 1.2 : Transferts de filets sociaux d'urgence

L'objectif de ces transferts de filets sociaux est de fournir aux ménages pauvres et vulnérables, dans les zones touchées par un choc climatique ou toute autre situation d'urgence éligible telle que définie dans le manuel d'opérations du projet, une aide à court terme pour leur permettre de lisser leur consommation.

Seuls les ménages situés dans les zones d'urgence pourront bénéficier des transferts fillet sociaux d'urgence. La sélection des bénéficiaires au niveau des ménages se fera par le biais d'approches légères pour l'inscription.

Les ménages ciblés recevront un transfert unique en espèces équivalent à 5 % du seuil de pauvreté pour un ménage de cinq adultes.

Afin d'éviter toute duplication de l'assistance, la sélection des zones ciblées sera étroitement coordonnée avec d'autres acteurs de l'aide humanitaire, sous la direction du MAHSRN.

Sur la base des récentes situations d'urgence survenues dans le pays, on estime qu'au cours du projet, environ 15 000 ménages pourront bénéficier de ces transferts. Si ou lorsque la situation d'urgence survient dans une zone couverte par la sous-composante 1.1, le paiement unique se fera sous la forme d'une extension verticale du programme de transfert monétaire existant.

Les paiements électroniques seront utilisés autant que possible pour les transferts de filets sociaux d'urgence, en utilisant les modalités de paiement existantes.

Comme dans le cadre des transferts de filets sociaux réguliers, les femmes seront les bénéficiaires prioritaires des prestations en espèces.

Sous-composante 1.3 : Mesures d'accompagnement

Cette Composante vise à soutenir les moyens de subsistance et à renforcer la résilience des bénéficiaires du volet 1 et comprendra des activités soutenant le développement du capital humain et l'inclusion économique des bénéficiaires.

En tant que tel, ce volet financera des mesures de communication visant à modifier les comportements afin de promouvoir les investissements fondamentaux en capital humain au niveau des ménages, en particulier pour les femmes et les enfants.

Les mesures d'accompagnement pour l'inclusion économique se concentreront sur l'éducation financière, le développement des compétences et la formation en vue d'accroître la productivité des ménages, y compris pour l'entrepreneuriat.

Ces activités viseront à renforcer la résilience des ménages et à améliorer leur capacité à générer des revenus pour résister aux chocs futurs, y compris ceux liés au climat.

La participation active aux activités de mesures d'accompagnement dans le cadre de cette sous-composante sera fortement encouragée mais ne sera pas une condition préalable à la réception des transferts de filets sociaux.

Dans le cadre des mesures d'accompagnement pour le développement du capital humain, le projet financera le développement de matériel de communication pour le changement de comportement afin d'encourager un changement de comportement positif dans les ménages par rapport aux investissements dans le développement humain, en particulier pour la nutrition et la santé maternelle et infantile.

Il s'agira notamment de la scolarisation des enfants d'âge scolaire, des pratiques familiales essentielles de l'UNICEF et de l'amélioration de la nutrition des femmes enceintes et des enfants âgés de 0 à 2 ans. Des liens étroits seront établis avec les interventions en cours du côté de l'offre dans les programmes de santé et d'éducation, dans la mesure du possible, afin de maximiser l'impact du projet sur le développement du capital humain et d'accroître les possibilités d'un soutien supplémentaire pour renforcer la résilience.

Cette composante tirera profit de la stratégie de changement de comportement pour l'autonomisation des femmes et des filles (SNCC) développée par le projet Maingo (P175811) et des leçons tirées de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement dans le cadre du PACAD. Etant donné l'importance de la SNCC pour le changement de comportement à long terme et pour la promotion du capital humain, les interventions structurées de la SNCC dans le cadre du projet seront renforcées de la manière suivante :

- les sections relatives à l'éducation des enfants seront renforcées sur la base d'une évaluation récente du programme "Playful Parenting" qui a montré l'importance de réduire le stress parental et d'augmenter la confiance en soi, ce qui conduit à de meilleures interactions parents-enfants et à des résultats plus positifs pour les enfants ;

- renforcer les messages sur l'accès aux soins de santé, en particulier pour les femmes enceintes et les mères, par le biais de consultations pré et post-natales, l'allaitement maternel exclusif pendant les 1 000 premiers jours de l'enfant, etc.
- et renforcer la communication sur l'importance et les avantages de l'éducation et encourager la scolarisation des enfants.

Les mesures d'accompagnement pour l'inclusion économique compléteront le déploiement des mesures de développement du capital humain. Dans ce cadre, le projet soutiendra la conception et la mise en œuvre d'une éducation financière et de formations connexes pour les bénéficiaires de transferts de filets sociaux (sur une base volontaire) afin d'accroître l'impact des transferts de filets sociaux sur la capacité des ménages à renforcer leur résilience en améliorant la productivité et/ou en diversifiant les moyens de subsistance.

Le projet financera le développement de matériel de formation et d'autres supports sur les groupes d'épargne, l'entrepreneuriat et la mise en œuvre de la formation et du mentorat.

Le projet de réponse à la crise alimentaire d'urgence de la RCA (PRUCAC), qui soutient ses bénéficiaires désireux d'investir dans l'agriculture comme moyen de subsistance, en fournissant des semences et des subventions pour l'entrepreneuriat agricole, pourrait également permettre aux bénéficiaires de ce projet de bénéficier d'un soutien supplémentaire pour développer leurs moyens de subsistance.

Sur la base de l'expérience réussie du PACAD concernant l'utilisation des ReCos pour mettre en œuvre des mesures d'accompagnement, ils seront recrutés dans toutes les communautés de mise en œuvre, formés et équipés pour prendre en charge la mise en œuvre de cette composante.

Composante 2 : Renforcement des systèmes de filets de sécurité sociale pour la réactivité aux chocs (US\$5.8 millions)

Cette composante renforcera l'efficacité du système de fourniture de filets de sécurité sociale en soutenant : (a) la mise en place de la RSU ; (b) le développement d'une plateforme de paiement pour les programmes de transfert de filets sociaux, et (c) la mise en place et le pilotage d'un mécanisme de réponse aux chocs, en utilisant le RSU.

La composante 3 représente un investissement dont les bénéfices perdureront au-delà de la durée de vie du projet, et contribuera ainsi au renforcement d'un système de protection sociale durable en RCA. Il devrait permettre de concrétiser plusieurs années d'assistance technique, principalement financée par le Fonds d'affectation spéciale pour la réponse sociale rapide et les ressources de l'UNICEF

Sous-composante 2.1 : Soutenir le développement et le déploiement d'un registre social

Cette sous-composante s'appuiera sur les efforts actuellement déployés par le gouvernement pour son registre social afin de soutenir la création du RSU, qui devrait servir de principal outil de ciblage pour la sélection des bénéficiaires de l'aide sociale.

L'investissement du RSU avec une large couverture sera essentiel pour l'efficacité de la réponse du gouvernement aux crises ou aux chocs.

La sous-composante financera : (i) la conception, le test et le déploiement du système d'information de gestion (SIG) pour collecter, consolider, stocker et gérer les données socio-économiques à l'appui de la base de données RSU, (ii) la collecte de données socio-économiques au niveau des ménages ; (iii) l'acquisition des logiciels et du matériel nécessaires ; (iv) l'assistance technique pour développer et

préparer le cadre institutionnel et finaliser la méthodologie et les outils de collecte de données ; (v) l'engagement des citoyens à travers le développement et la mise en œuvre d'une campagne de communication.

Le projet adoptera une approche progressive pour le développement et le déploiement du RSU.

Pour jouer pleinement son rôle d'outil de réponse aux chocs, le RSU comprendra des fonctions d'acquisition de données à partir de nouvelles sources de données.

Sous-composante 2.2 : Développement et déploiement d'une plateforme de paiement pour les interventions de transfert de filets sociaux.

Cette sous-composante 3.2 vise à investir dans la conception et la mise en œuvre d'une plateforme de paiement multimodale, non seulement pour le projet, mais aussi au-delà.

La sous-composante s'appuiera sur l'expérience du PACAD en matière de transferts de filets sociaux aux ménages pauvres et vulnérables. Dans le cadre de la subvention initiale du PACAD, les bénéficiaires recevaient de transferts de filets sociaux au guichet. Avec l'avènement de COVID-19 et la restriction des mouvements, les paiements en espèces aux bénéficiaires ont été effectués numériquement.

Le succès de cette approche a eu un impact sur la distribution de transferts de filets sociaux dans tout le pays et entre les acteurs humanitaires. Le sous-composant utilisera les leçons tirées pour informer la conception d'une plateforme plus large pour la distribution des prestations dans le cadre de ce projet.

Cette plateforme utilisera une conception centrée sur l'utilisateur qui permettra de rapprocher le plus possible les prestations en espèces des bénéficiaires.

La conception de la plateforme s'appuiera également sur l'étude de cartographie et de comparaison des mécanismes de paiement des transferts fillers sociaux et des prestataires de services commandés par l'UNICEF, ainsi que sur l'évaluation en cours des transferts de filets sociaux dans le cadre du PACAD et d'autres mécanismes de paiement G2P.

Les activités menées dans le cadre de cette sous-composante s'inspireront des bonnes pratiques de pays comme la Zambie, où une telle plateforme a été mise en place.

Les activités de cette sous-composante seront également coordonnées avec d'autres initiatives, notamment dans le cadre du projet de gouvernance numérique du secteur public (PSDGP) financé par la Banque mondiale, qui vise à (i) améliorer l'efficacité et la transparence dans des domaines clés de la gestion des ressources publiques, et (ii) jeter les bases d'un gouvernement numérique fiable et inclusif.

Sous-composante 2.3 : Renforcement de la capacité de réaction aux chocs du système de filets de sociaux.

Cette sous-composante aidera le gouvernement à développer les outils, les approches et les méthodologies dont il a besoin pour utiliser efficacement ses filets de sécurité sociale afin de répondre aux chocs.

L'objectif est d'accroître la capacité du gouvernement, sous la direction du MAHSRN, à coordonner et à gérer efficacement les réponses aux chocs et les activités d'aide post-catastrophe, ainsi que l'intégration de ces outils dans le système global des filets de sécurité.

L'objectif est de s'assurer que le gouvernement, sous la coordination du MAHSRN, est mieux préparé aux prochains chocs.

Aujourd'hui, les réponses des gouvernements aux chocs sont ponctuelles et dépendent des acteurs humanitaires. Ainsi, les réponses ont souvent été retardées, ce qui a eu des conséquences néfastes pour les victimes.

Dans le cadre de cette sous-composante, le projet soutiendra le développement de procédures opérationnelles standardisées (POS) pour les réponses basées sur les transferts de filets sociaux par le biais d'une expansion verticale et/ou horizontale du programme de transferts de filets sociaux dans le cadre de la Composante 1 en cas de chocs. Les SOPs décriront comment utiliser le RSU pour cibler les bénéficiaires de l'assistance en espèces en cas d'événement climatique tel qu'une inondation, ainsi que les dispositions institutionnelles pour une action coordonnée entre le gouvernement et les acteurs humanitaires.

Composante 3 : Renforcement des capacités et gestion, suivi et évaluation des projets (US\$4 millions)

L'objectif de cette composante est de développer les capacités de l'agence gouvernementale de mise en œuvre et des institutions impliquées dans la réalisation du projet, ainsi que d'assurer une gestion, un suivi et une évaluation adéquats des résultats du projet.

Sous-composante 3.1 : Renforcement des capacités.

Cette sous-composante financera le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des programmes de transferts de filets sociaux, en particulier la gestion du registre social, la sensibilisation des communautés, l'inscription et la mise en œuvre des activités du projet.

La formation, les voyages d'étude et l'assistance technique externe à court terme seront soutenus dans le cadre de cette sous-composante. Les bénéficiaires potentiels du renforcement des capacités sont les suivants (i) le MAHSRN, y compris l'unité technique existante pour le PACAD et les transferts de filets sociaux interministériels.

Cette composante financera également la création et le développement de capacités pour la gestion de l'Unité de coordination de la recherche et du développement (RSU), qui devraient rester en place après la clôture du PACAD ; (ii) les ReCos, qui joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre de différentes activités au niveau local, et (iii) d'autres ministères et agences gouvernementales, y compris le ministère du Travail, de la Formation professionnelle et de la Protection sociale. Cette composante financera également la création et le développement de capacités pour la gestion de la RSU.

Sous-composante 3.2 : Gestion, suivi et évaluation du projet.

Cette sous-composante soutiendra la gestion du projet par l'acquisition d'équipements et de matériels, ainsi que de ressources humaines adéquates nécessaires à la gestion efficace et à l'obtention des résultats du projet. Une attention particulière sera accordée à l'identification et à l'utilisation d'outils innovants pour une mise en œuvre et un suivi efficaces des résultats du projet, compte tenu du contexte local difficile. Le projet s'appuiera sur des outils existants tels que l'initiative de géo-habilitation pour le suivi et la supervision (GEMS) et le suivi intermittents des bénéficiaires (IBM) pour faciliter un suivi et une évaluation efficaces. Enfin, une évaluation de l'impact des activités de la composante 1 est également envisagée, pour laquelle une collaboration sera recherchée avec le Laboratoire d'innovation sur le genre (GIL) et l'Évaluation de l'impact du développement (DIME).

Composante 4 : Composante de réponse d'urgence contingente (CERC), (US\$0 millions)

Cette composante, dont le montant est provisoirement nul, permettra une réaffectation rapide des fonds du projet à partir d'autres composantes du projet en cas d'urgence éligible, afin de soutenir une réponse rapide du gouvernement.

Comme déjà mentionné ci-dessus, le Projet transferts de filets Sociaux adaptatifs et productifs pour la résilience en RCA est en cours de préparation sera mis en œuvre dans le Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale. Ainsi, le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est élaboré, conformément aux principes, objectifs et procédures de la *Norme environnementale et sociale N°10 (NES 10)* de la Banque mondiale, relative à la « Mobilisation des parties prenantes et Information ».

1.4. Zone du projet et bénéficiaires

Le projet sera mis en œuvre dans la région 4 et la région 6, notamment les préfectures de : Kémo, Ouaka, Basse-Kotto, Mbomou et Haut Mbomou.

Environ 60 000 ménages bénéficiaires seront ciblés. Les principaux bénéficiaires sont les Adolescents, femmes, femmes en âge de procréer, handicapés et enfants

Pour s'assurer que l'intervention a un impact dans les zones d'intervention, il a été convenu que le projet se concentrera sur les deux régions du pays où l'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté est la plus élevée. Selon la dernière carte de la pauvreté disponible, les deux régions où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée sont **la région 4** et **la région 6**, avec respectivement 78,60 et 84,65 %.

Dans ces deux régions, les cinq préfectures (Kémo, Ouaka, Basse-Kotto, Mbomou et le Haut-Mbomou) présentant l'incidence de pauvreté la plus élevée sont sélectionnées.

Par ailleurs, étant donné que 71% de la population vivent en dessous du seuil de la pauvreté, il n'est pas facile de dresser une liste des pauvres. A cet effet, il a été adopté une méthode de sélection des communes et villages et les individus bénéficiaires.

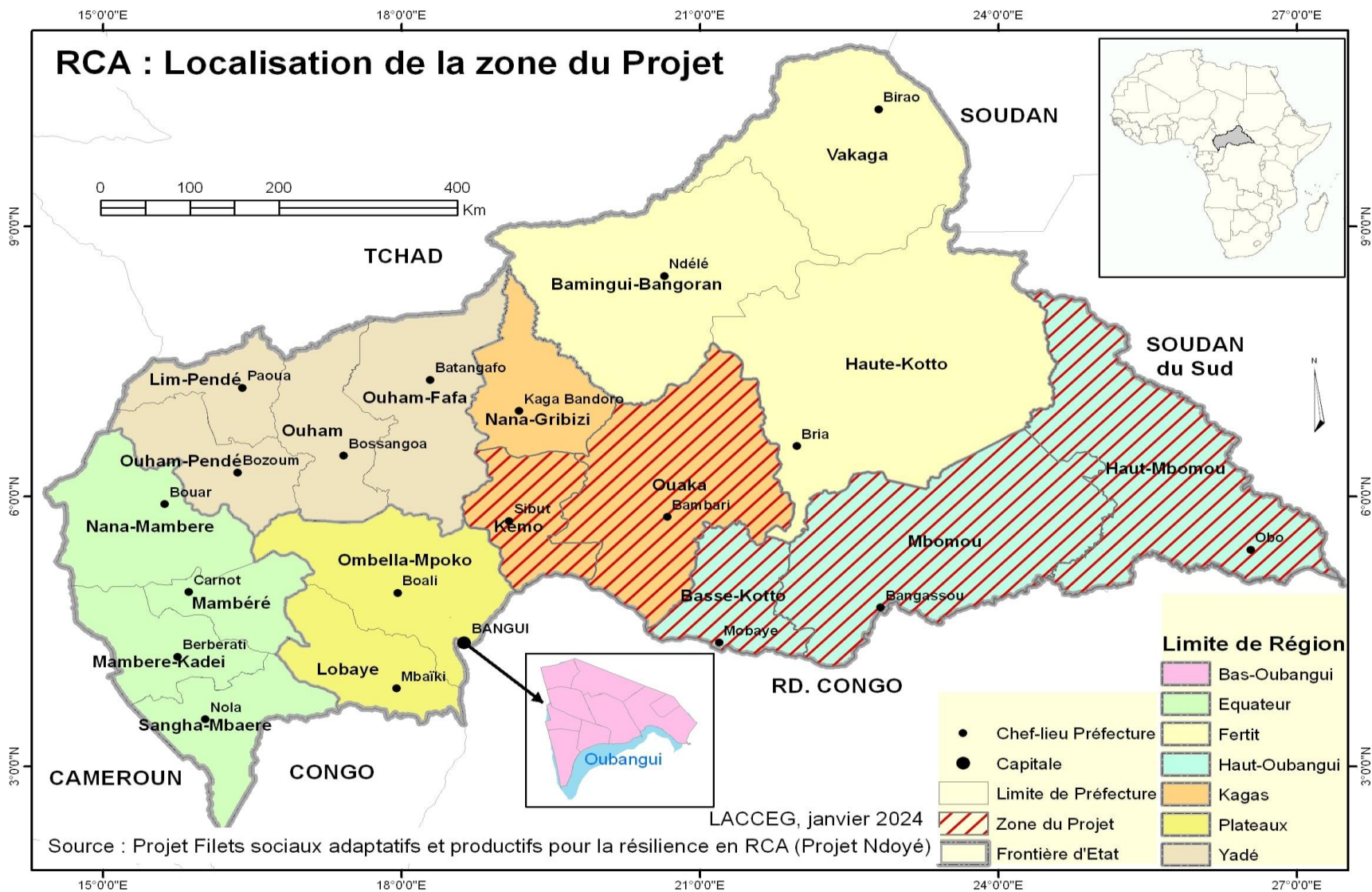
Pour la sélection des communes et villages, il a été mis en place un système de choix au hasard par jeu de loto.

Pour les individus dans les villages choisis par loto, il a été défini des critères discriminatoires par l'établissement d'une liste d'exclusion afin de sélectionner les plus pauvres parmi les pauvres.

Dans chacune de ces préfectures, les communes ayant l'incidence de pauvreté supérieure à 80% sont sélectionnées. Dans certaines de ces communes, entre 95 et 100 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Ces communes seront retenues définitivement si la situation sécuritaire la permet.

La carte n° 1 ci-dessous donne les indications sur la localisation de la zone du projet.

Carte n°1 : Localisation de la zone du projet



2. Description du PMPP

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes vise à identifier les acteurs du projet, d'analyser leurs préoccupations et attentes et d'évaluer les méthodes appropriées de l'engagement avec les différentes parties prenantes ainsi que leurs besoins en matière de participation/communication pour la mise en œuvre du projet. Le PMPP doit décrire par la suite les efforts à réaliser notamment en matière de communication et de consultation pour assurer l'engagement et la mobilisation de toutes les parties prenantes. L'engagement et la mobilisation de ces dernières sont un processus inclusif à mener tout au long du cycle de vie du projet. Le PMPP vise à favoriser le développement de relations solides, constructives et réactives avec les personnes affectées par le projet, mais aussi les autres parties intéressées et qui sont importantes pour une gestion réussie des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

2.1. Principes du PMPP

Les principes qui seront utilisés par le projet Ndoyé dans la conception de ses méthodes de mobilisation des Parties Prenantes résultent des exigences nationales et celles de la Banque mondiale (Cadre Environnemental et Social notamment). Ils comprennent les éléments suivants :

- La mobilisation des parties prenantes directement affectées par le projet et les parties prenantes intéressées, l'accès à des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, culturellement appropriées et sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation ;
- La participation des parties prenantes comprendra les éléments suivants : identification et analyse des parties prenantes, planification de la mobilisation des parties prenantes, divulgation de l'information, consultation et participation, mécanisme de gestion des plaintes et rapports continus aux parties prenantes concernées ;
- Le respect des prescriptions de la législation nationale en matière de consultation et d'information publiques.

2.2. Objectifs du PMPP

L'objectif général de ce PMPP est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, y compris la divulgation d'informations publiques et la consultation tout au long du cycle du projet. Le PMPP décrit les façons dont la coordination du projet communiquera avec les intervenants et comprend un mécanisme par lequel les gens peuvent soulever des préoccupations, fournir des commentaires ou déposer des plaintes au sujet du projet et de toute activité liée au projet. Le PMPP met spécifiquement l'accent sur les méthodes permettant de mobiliser les groupes considérés comme les plus vulnérables et qui risquent d'être exclus des bénéficiaires du projet.

Un autre objectif est de permettre aux parties concernées et intéressées par le projet d'influer sur celui-ci et de le rendre plus efficace en l'adaptant aux personnes qu'il tente d'atteindre.

Il y a lieu de rappeler que selon la NES n°10 de la Banque mondiale, l'objectif principal du plan de mobilisation des parties prenantes est d'identifier les parties prenantes et leurs préoccupations, définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs qui interviennent dans sa mise en œuvre ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation.

Ainsi, sous la responsabilité du Coordonnateur du projet, le plan de participation ou de mobilisation des parties prenantes sera traduit en un projet d'activités budgétisées qui définit clairement les étapes de

réalisation du projet (début et fin des activités), les coûts des différentes interventions ainsi que les responsabilités des parties prenantes. Pendant la mise en œuvre, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques sociaux et environnementaux permettront d'adapter le PMPP à la situation de mise en œuvre du Projet.

Il s'agit notamment de:

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra au Gouvernement Centrafricain à travers le Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale de bien identifier ces dernières, de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- Assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et de participation, concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue. Veiller à ce que la consultation et l'engagement des parties prenantes soient menés d'une manière culturellement appropriée ;
- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet ;
- Doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte (au besoin), et au gouvernement centrafricain à travers le Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale d'y répondre et de les gérer à travers un mécanisme participatif de gestion des plaintes qui garantit l'expression et le traitement à l'amiable des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le projet ou qui subissent des violences basées sur le genre (VBG) et/ou le harcèlement sexuel, avec comme dernier recours l'usage du système judiciaire.

3. Identification et analyse des parties prenantes par composante du projet

Il s'agit de procéder à l'identification et à l'analyse des groupes des parties prenantes en vue de connaître leurs caractéristiques et déterminer leurs besoins et les impliquer dans la mise en œuvre du projet. L'identification des parties prenantes est un processus continu. De ce fait, toutes nouvelles parties prenantes identifiées à chaque étape du projet, seront systématiquement intégrées dans le processus de mobilisation en fonction de leurs spécificités. Toutefois, les principales parties prenantes informées et consultées sont soit : (i) des personnes (groupes ou individus) affectées ou susceptibles d'être affectées directement ou indirectement, de façon positive ou négative, par le projet ; (ii) les groupes marginalisés et vulnérables comme les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les peuls et les personnes déplacées, et (iii) des personnes pouvant avoir un intérêt spécifique à un niveau quelconque de la mise en œuvre du projet, et/ou pouvant influencer les résultats du projet d'une manière ou d'une autre.

3.1. Méthodologie

L'étude a été menée sur la base d'une méthodologie qui a pris en compte les directives contenues dans les termes de référence (TdR). Elle a été participative et inclusive. Les parties prenantes du projet ont été consultées. L'approche méthodologique adoptée a été structurée autour des points suivants : (i) réunion de cadrage ; (ii) revue documentaire ; (iii) consultations des parties prenantes à Bambari, Sibut et Bangui.

Pour le projet Ndoyé, les intervenants suivants ont été identifiés et analysés par composante du projet. Ces intervenants comprennent les parties touchées (telles que définies à la section 3.2), les autres parties intéressées (telles que définies à la section 3.3) et les personnes ou groupes défavorisés/vulnérables (tels que définis à la section 3.4).

3.2. Parties affectées

Ce groupe comprend les individus et autres entités dans la zone d'intervention ou d'influence du projet qui sont directement touchés/affectés (réellement ou potentiellement) par le projet et/ou identifiées comme étant plus susceptibles de subir un changement lié au projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans le processus de consultation et de la prise des décisions liées au projet. A cela s'ajoute l'identification des impacts et leur signification, ainsi que dans la prise de décision sur des mesures de gestion et d'atténuation des risques.

Les parties affectées comprennent les communautés locales, les membres de la communauté et d'autres parties susceptibles d'être directement touchées par le projet. Plus précisément, les individus et groupes entrant dans cette catégorie sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Parties affectées par composante

Composantes	Parties affectées
Composante 1 : Expansion des transferts de filets sociaux et des ménages dans les zones ciblées	<ul style="list-style-type: none">• Ménages des communautés des préfectures de la Kémo, Ouaka, Basse-Kotto, Mbomou et Haut-Mbomou• Ministère de l'action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale (Direction générale de l'action humanitaire ; Direction de protection sociale non contributive ; directions régionales et services préfectoraux)• Les membres de la communauté et d'autres parties susceptibles d'être directement touchées par le projet• Les personnes vulnérables dans les communautés• Organisation de femmes Centrafricaines (OFCA)• Organisation nationale des personnes handicapées (ONAPHA)• Société civile• Les groupes vulnérables (personnes déplacées, personnes âgées, les femmes, les jeunes, les handicapés, les minorités, etc.)• Personnel de l'UGP/Coordination• Les membres de ReCos

	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres des comités de gestion des plaintes • Les deux opérateurs de mobile.
Sous-Composante 1.3 : Mesures d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale (Direction générale de l'action humanitaire ; Direction de protection sociale non contributive ; directions régionales et services préfectoraux) • Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant (Direction générale de la promotion du genre et de la protection de la famille) • Organisation de femmes Centrafricaines (OFCA) • Organisation nationale des personnes handicapées, des jeunes et des personnes âgées • Union Centrafricaine de la Fraternité Chrétienne des Malades et des Handicapées Physiques • Société civile (organisation des femmes centrafricaines-OFCA ; association des femmes Peulh ; association RELEFCA ; association BCO) • Les groupes vulnérables (personnes déplacées, personnes âgées, les femmes, les jeunes, les personnes handicapés, les minorités, etc.) • Les autres personnes vulnérables dans les communautés. • Personnel de l'UGP/Coordination • Membres de Relais Communautaires (ReCos) • Les membres des comités de gestion des plaintes • UNICEF
Composante 2 : Renforcement des systèmes de filets sociaux pour la réactivité aux chocs	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale (Direction générale de l'action humanitaire ; Direction de protection sociale non contributive ; directions régionales et services préfectoraux) • Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant (Direction générale de la promotion du genre et de la protection de la famille) • Personnel de l'UGP/Coordination • Les groupes vulnérables (personnes déplacées, personnes âgées, les femmes, les jeunes, les handicapés, les minorités, etc.) • Union Centrafricaine de la Fraternité Chrétienne des Malades et des Handicapées Physiques • Les prestataires de services à l'exemple des consultants • UNICEF • Membres de Relais Communautaires (ReCos) • Les membres des comités de gestion des plaintes
Composante 3 : Renforcement des	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'action humanitaire, de la Solidarité et de

capacités et de gestion, suivi et évaluation du projet	<p>la Réconciliation Nationale (Direction générale de l'action humanitaire ; Direction de protection sociale non contributive ; directions régionales et services préfectoraux)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Société civile, ONG CIED, OFCA, ONAPHA • Personnel de l'UGP/Coordination • Ministère des Finances et du Budget • Ministère de la Communication et des Médias • ICASEES • Membres de ReCos • Les membres des comités de gestion des plaintes
Composante 4 : Composante de réponse d'urgence contingente	<ul style="list-style-type: none"> • Ménages des communautés des préfectures de la Kémo, Ouaka, Basse-Kotto, Mbomou et Haut-Mbomou • Ministère de l'action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale (Direction générale de l'action humanitaire ; Direction de protection sociale non contributive ; directions régionales et services préfectoraux) • Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant (Direction générale de la promotion du genre et de la protection de la famille) • Organisation de femmes Centrafricaines (OFCA) • Organisation nationale des personnes handicapées (ONAPHA) • Société civile (forum société civile Banque Mondiale, ONG CIED) • Les groupes vulnérables (personnes déplacées, personnes âgées, les femmes, les jeunes, les handicapés, les minorités, etc.) • ICASEES • Membres de ReCos • Les membres des comités de gestion des plaintes

3.3. Autres parties intéressées

Cette catégorie comprend les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant à un niveau quelconque de la mise en œuvre, ayant un intérêt spécifique pouvant être influencés par le processus décisionnel. Ce sont des individus et autres entités qui peuvent ne pas subir d'impacts directs liés au projet, mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts réellement ou potentiellement touchés par le projet et/ou qui pourraient influencer le projet et le processus de son exécution d'une manière ou d'une autre.

Ces acteurs sont : les familles d'accueil pour les personnes déplacées ; les banques et les opérateurs de transfert monétaire ; les partenaires techniques et financiers ; les membres des comités de gestion des plaintes ; des comités de ciblage ; les agents enquêteurs, les crieurs publics, les relais communautaires ; les médias traditionnels aux niveaux local et national (presse écrite, radio, télévision, etc.) ; les forces de l'ordre ; les leaders communautaires et religieux, les opérateurs économiques au niveau local ; etc. Le

tableau 2 ci-dessous présente les parties intéressées par composante du projet.

Tableau 2: Parties intéressées par composante

Composantes	Parties intéressées
Composante 1 : Expansion des filets de sécurité sociale et des ménages dans les zones ciblées	Les familles d'accueil pour les personnes déplacées ; les banques et les opérateurs de transfert monétaire ; les partenaires techniques et financiers ; les membres des comités de gestion des plaintes ; les médias traditionnels aux niveaux local et national (presse écrite, radio, télévision, etc.) ; les leaders communautaires et religieux, les opérateurs économiques au niveau local ; les comités de ciblage ; les agents enquêteurs, les crieurs publics, Maires. Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Protection sociale et de la Formation Professionnelle (Agence centrafricaine de la formation professionnelle et de l'emploi-ACFPE ; inspection de travail).
Composante 2 : Renforcement des systèmes de filets de sécurité sociale pour la réactivité aux chocs	Les partenaires techniques et financiers ; les médias traditionnels aux niveaux local et national (presse écrite, radio, télévision, etc.) ; les leaders communautaires et religieux, Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Protection sociale et de la Formation Professionnelle (Agence centrafricaine de la formation professionnelle et de l'emploi-ACFPE ; inspection de travail).
Composante 3 : Renforcement des capacités et de gestion, suivi et évaluation du projet	Les banques ; les partenaires techniques et financiers ; les membres des comités de gestion des plaintes ; les médias traditionnels aux niveaux local et national (presse écrite, radio, télévision, etc.) ; les leaders communautaires et religieux, Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant (Direction générale de la promotion du genre et de la protection de la famille)Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Protection sociale et de la Formation Professionnelle (Agence centrafricaine de la formation professionnelle et de l'emploi-ACFPE ; inspection de travail), Ministère de l'environnement (Direction générale de l'environnement ; direction de la planification environnementale ; inspections préfectorales), et des Mairies.

3.4. Personnes ou groupes défavorisés / vulnérables¹

Sont dans cette catégorie, les personnes ou groupes de personnes cibles pouvant avoir des difficultés à participer aux activités du projet ou tout simplement être exclus du processus de consultation et par conséquent, des bénéficiaires du projet. D'autres pourraient être plus affectées par le projet en raison de leur situation de vulnérabilité.

Dans le cadre du projet Ndoyé, les groupes vulnérables ou défavorisés directement concernés peuvent inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants:

Il s'agit, entre autres des :

- Catégorie des minorités à l'exemple des Peuhl ;
- Personnes handicapées et celles qui s'occupent d'elles ainsi que leurs tuteurs qui vivent dans la précarité ;
- Personnes démunies vivant seules, notamment les femmes chefs de ménages et les personnes âgées ;
- Personnes réfugiées ou déplacées Internes ou retournées ;
- Migrants;
- Les femmes enceintes et celles allaitantes ainsi que les filles mères ;
- Les veuves.

Les groupes vulnérables au sein des communautés affectées par le projet seront confirmés et consultés par des moyens dédiés, le cas échéant. La description des méthodes de mobilisation qui seront adoptées par le projet est développée dans les sections suivantes.

3.5. Cartographie des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes est une approche structurée permettant de comprendre un système en précisant l'intérêt, les besoins et les préoccupations des différentes parties concernées. Elle s'avère utile pour aider à la prise de décision lorsque différentes parties prenantes ont des intérêts contradictoires, que les ressources sont limitées et que les besoins des acteurs en présence doivent être pris en compte de manière équitable. Le tableau 3 ci-dessous présente l'analyse des parties prenantes.

En pratique, l'analyse des parties prenantes détermine la relation probable entre les parties prenantes et le projet, et aide à identifier les méthodes appropriées de consultation pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du projet. Cette analyse repose sur plusieurs catégorisations et évaluations. Pour les parties prenantes, leur niveau d'influence vis-à-vis du projet a été évalué sur une échelle à trois gradients à savoir élevé, moyen et faible.

Le niveau d'influence d'une partie prenante est défini par sa capacité à influencer les résultats du projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter une ligne de conduite à l'égard du projet.

Tableau 3 : Analyse des parties prenantes

Parties institutionnelles prenantes	Influence de la structure sur les résultats du projet	Impact du projet sur la structure	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée etc.)	Position de la structure sur le projet ou niveau d'engagement
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale	Forte	Faible	Français et Sango (langue nationale)	Transmission des informations à travers les courriers; mails ; téléphone	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré	Favorable
Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale	Forte	Elevé	Français et Sango	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré	Favorable
Ministère des finances et du budget	Forte	Faible	Français et Sango	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré	Favorable
Ministère de l'environnement et du développement durable	Moyenne	Moyen	Français et Sango	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré	Favorable
Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant.	Moyenne	Elevé	Français et Sango	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré	Favorable
Médias et organisations de la société civile	Moyenne	Faible	Français et Sango , langue des signes	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré	Favorable

Il ressort de l'analyse de ce tableau que l'ensemble des parties prenantes est favorable au projet. Les parties prenantes exerceront une influence sur le projet variant de forte à faible, alors que l'impact du projet sur ces parties prenantes, varie de faible à élevé. Au regard des résultats de cette analyse, l'engagement et la mobilisation des Parties Prenantes sont en grande partie fonction de l'impact du projet et de l'influence des parties prenantes sur le projet. Il est par conséquent très important à ce que l'UGP soit vigilante sur la prise en compte de ces deux facteurs lors de la mise en œuvre du projet car, la mobilisation de parties prenantes doit s'intensifier et s'améliorer progressivement au fur et à mesure qu'un climat de confiance s'installera, ce qui favorisera davantage l'engagement et la mobilisation des différentes catégories de Parties prenantes.

4. Programme de mobilisation des Parties Prenantes

4.1. Objectifs du programme de mobilisation des parties prenantes

Conformément aux dispositions de la NES n°10, le PMPP définit une approche complète et équilibrée de mobilisation des parties prenantes. En effet, le PMPP vise à impliquer la participation active de toutes les parties prenantes dans les processus décisionnels, pour favoriser le dialogue, réduire les tensions, protéger les droits de tout un chacun par rapports aux impacts positifs du projet, y compris des minorités et des catégories sociales marginales.

Les principaux objectifs du programme de mobilisation des parties prenantes sont les suivants :

- Identifier toutes les parties prenantes ;
- Obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes ;
- Partager/divulguer l'information et dialoguer sur le projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le projet ;
- Bien guider la conception et la mise en œuvre du projet Ndoyé et diminuer les risques et impacts négatifs;
- Répondre aux besoins, préoccupations et attentes des parties prenantes ;
- Documenter les communications et les ententes avec les parties prenantes ;
- Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation et dans une manière culturellement appropriée ;
- Assurer un processus dans le respect des conventions et des protocoles locaux, y compris les considérations liées à l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes, et que des processus supplémentaires soient ajoutés au besoin pour les groupes vulnérables ou marginalisés. Veiller à ce que la consultation et l'engagement des parties prenantes soient menés d'une manière culturellement appropriée.

4.2. Synthèse de la mobilisation des parties prenantes

Au cours de la préparation du projet, plusieurs réunions de consultation des parties prenantes ont été organisées par le MAHSRN. Les consultations ont permis d'informer les participants sur le projet à venir et de recueillir leurs avis. Les réunions se sont déroulées sous la forme de groupes de discussion, complétés par des entretiens individuels. Le tableau 4 donne le résumé des résultats de ces consultations.

Tableau 4: Synthèse des consultations

Partie prenante (Groupe ou Individu)	Synthèse des commentaires	Réponse de l'Équipe de Mise en Œuvre du Projet	Mesures de suivi/recommandations
---	------------------------------	--	-------------------------------------

<p>Société civile</p>	<p>Discussion sur l'implication des personnes handicapées et autres vulnérables</p> <p>Adapter les modes de communication en tenant compte des différents handicaps (sourds, aveugles, etc.)</p> <p>Veiller à la discrimination au sein des ménages, en particulier pour les personnes handicapées</p> <p>Veiller à une équitable répartition des ressources</p> <p>Il y a risque de problème entre les femmes et leurs maris pouvant conduire au divorce si les transferts sont faits directement aux femmes (il faut beaucoup de sensibilisation pour une bonne compréhension de la méthode/approche utilisée)</p> <p>Souhait d'un accompagnement en gestion financière, les AGR et autres activités agricoles pour éviter et/ou réduire la dépendance aux transferts de filets sociaux</p>	<p>Les personnes handicapées font partie des vulnérables. Leurs cas seront traités avec attention</p>	<p>Veiller à la participation effective des personnes handicapées parmi les bénéficiaires</p>
	<p>Pourquoi la ville de Bangui n'a pas été prise en compte, en particulier les victimes</p>	<p>Le projet sera mis en œuvre dans les deux régions qui affichent les incidences les plus élevées en matière de</p>	<p>Clarifier la position de Bangui par rapport au projet</p>

	d'inondations	<p>pauvreté, notamment région 4 et région 6</p> <p>D'autres partenaires à l'exemple d'Unicef travaillent sur les questions d'inondations.</p> <p>Les discussions sont toujours en cours pour arrêter définitivement les zones.</p> <p>Le projet pourra prendre en compte Bangui et sa périphérie dans le cas des crises définit dans la composante 1 et dans la composante 4.</p>	
	Augmentation du montant du cash à percevoir. Proposition de passer de 25,000 à 100,000.	<p>Cela va être porté à l'attention des décideurs</p> <p>Le montant est fixé en tenant compte de la ligne de pauvreté en RCA.</p>	Murir la réflexion sur ce montant par rapport à l'inflation du coût de la vie
	Impact sur la jeunesse	<p>La jeunesse peut être intéressée au projet lors du recrutement des enquêteurs</p> <p>Il y a aussi des jeunes chefs de ménages. Ils pourront faire partie des bénéficiaires</p>	
Administration publique	<p>PACAD a travaillé sur les infrastructures dans la première phase. Qu'en est-il de Ndoyé ?</p> <p>Ils estiment que le projet devrait renforcer les capacités matérielles et infrastructurelles de l'administration</p>	<p>Le projet Ndoyé s'occupera essentiellement du volet social en appuyant les ménages par des cash et les mesures d'accompagnement avec développement du système de protection sociale</p> <p>Il y a d'autres projets</p>	

		financés par la BM qui traite des infrastructures à l'exemple du projet de gouvernance locale au Ministère du Plan	
	Quelle est la place du ministère de la Femme et de la promotion du genre ? Ils estiment que le ministère de la Promotion du genre, de la protection de la femme et de l'enfant n'est pas suffisamment impliqué dans la préparation du projet alors qu'ils sont les grands bénéficiaires	Ce Ministère fait partie des bénéficiaires clé avec celui de l'action humanitaire	Bien définir le positionnement des deux Ministères
Les communautés	Il faut que les bénéficiaires soient très bien identifiés car souvent on amène les gens de Bangui pour faire d'eux des bénéficiaires Les communautés souhaitent que les bénéficiaires soient d'abord formés sur la gestion financière, le montage des AGR y compris les activités agricoles (comment monter un petit compte d'exploitation) pour éviter et/ou réduire la dépendance aux transferts de filets sociaux Les communautés dénoncent le fait que souvent ce sont les mêmes personnes qui sont bénéficiaires des projets. Les gens souhaitent qu'il y ait diversification des bénéficiaires	Ce projet est différent des ONG qui mènent des actions dans les provinces Des enquêtes seront menées pour identifier les vraies personnes pauvres	Créer un mécanisme pour que les communes soient les vraies bénéficiaires

	<p>Ils souhaitent que lors des enquêtes, les enquêteurs (locaux) soient permutés et que personne ne travaille dans son propre quartier pour éviter le copinage et favoritisme</p> <p>Ils souhaitent que les personnes les plus vulnérables à l'exemple des veuves puissent être prioritaires dans l'identification des bénéficiaires</p> <p>Ils demandent la transparence et ne veulent pas que le choix soit opéré par les chefs des villages/quartiers.</p>		
--	---	--	--

Tableau 5 : Chronologie des consultations des parties prenantes

Lieu	Date	Participants	Parties prenantes	Thèmes abordés
Bangui	04/12/2023 et 07/12/2023	30 personnes représentant	<p>Société civile</p> <p>Ministère de l'action humanitaire, de la solidarité et de la réconciliation nationale</p> <p>Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant</p> <p>Ministère de l'environnement et du développement durable</p> <p>Ministère du travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la formation professionnelle</p>	<p>Présentation du PACAD et Ndoyé</p> <p>Discussion sur l'implication des personnes handicapées, la société civile et autres vulnérables</p> <p>Augmentation du montant du cash à percevoir. Proposition de passer de 25,000 à 100,000.</p> <p>Travailler avec tous les acteurs afin d'avoir plus d'impact</p> <p>Commencer au plutôt les activités de mesures d'accompagnement pour plus d'impact</p> <p>Tenir compte de l'aspect genre dans le paiement des cash</p>

Bambari	12/12/2023	183	<p>Préfet de la Ouaka</p> <p>Mairie</p> <p>Chefs de villages/quartiers</p> <p>Bénéficiaires du projet PACAD</p>	<p>Présentation du projet Ndoyé et du CES avec les instruments</p> <p>Implication des parties prenantes</p> <p>Critères de choix des bénéficiaires</p> <p>Nombre des bénéficiaires</p> <p>Questions de formation/renforcement</p> <p>La différence entre PACAD et Ndoyé.</p>
Sibut	27/12/2023	27 personnes	<p>Préfète de la Kémo</p> <p>Mairie de Sibut</p> <p>Ministère de la jeunesse et sports (centre d'animation des jeunes)</p> <p>Commune, OFCA, déplacés, handicapés, commerçants, veuves minorité peuhls, ministère de la jeunesse (centre d'animation de Sibut) la jeunesse de Sibut,</p>	<p>Présentation du projet Ndoyé et du CES avec les instruments</p> <p>Implication des parties prenantes</p> <p>Critères de choix des bénéficiaires</p> <p>Nombre des bénéficiaires</p> <p>Questions de formation/renforcement</p>
Bangui	04/01/2024	12 personnes venant de plusieurs structures :	<p>Société civile (forum de la société civile travaillant avec la Banque mondiale), handicapés, OFCA,</p> <p>Ministère de l'Environnement et du développement durable,</p> <p>Ministère de l'Action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale ;</p> <p>Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille</p>	<p>Présentation du projet Ndoyé et du CES avec les instruments</p> <p>Implication des parties prenantes</p> <p>Critères de choix des bénéficiaires</p> <p>Nombre des bénéficiaires</p> <p>Questions de formation/renforcement</p> <p>Montant de transfert monétaire</p> <p>Impact des projets antérieurs (PACAD, Londo).</p>

			et de l'enfant ; Ministère du travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la formation professionnelle	
--	--	--	--	--

4.3. Synthèse des besoins des parties prenantes

Cette section présente une synthèse des besoins des parties prenantes du projet sur la base des consultations réalisées durant la phase de préparation du projet avec les catégories de parties prenantes touchées et de parties prenantes concernées. Le tableau 6 ci-dessous donne le résumé des besoins des parties prenantes.

Tableau 6: Synthèse des besoins des parties prenantes

Communauté	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Zone A : Bambari	<p>Autorités administratives et locales (Préfet, Maire, etc.)</p> <p>Services techniques déconcentrés (Santé, jeunesse et sport, affaires sociales, etc.)</p> <p>ONG et société civile (Organisations de jeunesse et des femmes, etc.)</p> <p>Communautés : déplacés, Peuhl, veuves, femmes, personnes handicapées, commerçants</p>	<p>Commis de l'Etat et des fonctionnaires affectés dans la zone du projet</p> <p>Les organisations de la société civile locale et les organisations à assise communautaire</p> <p>Les représentants des groupes vulnérables et minoritaires</p>	<p>Français, Sango (langue nationale) et Langues vernaculaires (Banda, Yakoma, etc.)</p> <p>Autres langues des groupes minoritaires</p>	<p>Transmission des informations à travers la radio nationale, la radio locale, téléphone mobile, lettre, affiches, panneaux publicitaires, dépliants, prospectus, sketch, campagne de sensibilisation, focus groupe</p>	<p>Adopter une approche inclusive et participative dès le début, non axée seulement sur la communication d'information mais sur l'engagement itératif de parties prenantes, surtout au niveau local ;</p> <p>Concevoir et mettre en place des méthodologies de participation appropriées pour engager les groupes vulnérables, surtout au niveau local ;</p> <p>Mener des campagnes de sensibilisation et d'information à l'endroit des populations ;</p> <p>S'appuyer sur les moyens de communication appropriés et utilisés par les populations locales (radio communautaires, relais, etc.) ;</p> <p>Utiliser la main d'œuvre locale lorsque la compétence existe au niveau local (il s'agit des relais communautaires et des</p>

					traducteurs des informations en langue locale) ; choisir réellement les bénéficiaires dans les communes et ne pas insérer les noms des gens venant de Bangui ou autres localités
Zone B : Sibut	<p>Autorités administratives et locales (Préfet, Maire, chefs de villages/quartiers)</p> <p>Services techniques déconcentrés (Santé, jeunesse et sport, affaires sociales, etc.)</p> <p>ONG et société civile (Organisations de jeunesse et des femmes, etc.)</p> <p>Communautés : déplacés, Peuhl, veuves, femmes, personnes handicapées, commerçants</p>	<p>Commis de l'Etat et des fonctionnaires affectés dans la zone du projet</p> <p>Les organisations de la société civile locale et les organisations à assise communautaire</p> <p>Les représentants des groupes vulnérables et minoritaires</p>	<p>Français, Sango (langue nationale) et Langues vernaculaires (Banda, etc.)</p> <p>Autres langues des groupes minoritaires</p>	<p>Transmission des informations à travers la radio nationale, la radio locale, téléphone mobile, lettre, affiches, panneaux publicitaires, dépliants, prospectus, sketch, campagne de sensibilisation, focus groupe</p>	<p>Adopter une approche inclusive et participative dès le début, non axée seulement sur la communication d'information mais sur l'engagement itératif de parties prenantes, surtout au niveau local ;</p> <p>Concevoir et mettre en place des méthodologies de participation appropriées pour engager les groupes vulnérables, surtout au niveau local ;</p> <p>Mener des campagnes de sensibilisation et d'information à l'endroit des populations ;</p> <p>S'appuyer sur les moyens de communication appropriés et utilisés par les populations locales (radio communautaires, relais, etc.) ;</p> <p>Utiliser la main d'œuvre locale lorsque la compétence existe au niveau local (il</p>

					s'agit des relais communautaires et des traducteurs des informations en langue locale) ; choisir réellement les bénéficiaires dans les communes et ne pas insérer les noms des gens venant de Bangui ou autres localités
Zone C : Bangui	Ministère de l'action humanitaire, de la solidarité et de la réconciliation nationale; Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant; Ministère du travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la formation professionnelle; Ministère de l'environnement et du développement durable; Ministère de l'économie, du plan et de la coopération internationale; Ministère des finances et du budget; Société civile (forum de la société civile travaillant avec la BM; ONAPHA; OFCA; CIEED; etc.); Banque mondiale	Fonctionnaires de l'administration publique Organisations de la société civile	Français, Sango (langue nationale)	Transmission des informations à travers la radio nationale et les radios communautaires, téléphone mobile, lettre, affiches, panneaux publicitaires, dépliants, prospectus, sketch, campagne de sensibilisation, focus groupe, réseaux sociaux; visioconférence	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré Augmenter le taux du cash de 25,000 à 100,000 FCFA

4.4. Stratégie de diffusion de l'information

Le plan de communication vise à :

- Informer les parties prenantes sur le processus et les critères méthodologiques du projet ;
- Permettre aux parties prenantes de donner leurs avis sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans le cadre du projet ;
- Favoriser et maintenir l'adhésion des parties prenantes intéressées et engagées ;
- Obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes antagonistes et passives, à l'exemple de certaines organisations de la société civile ;
- Adopter une démarche inclusive et participative dans le processus d'identification et résolution des problèmes sociaux et environnementaux découlant de la mise en œuvre du Projet ;
- Impliquer les groupes vulnérables (en particulier les filles/femmes, les personnes handicapées et autres groupes vulnérables) à travers une approche ciblée ;
- Promouvoir la transparence du processus et son appropriation par toutes les parties prenantes.

A cet égard, le plan de communication veillera à identifier les meilleurs messages à faire passer et les vecteurs pertinents dont :

- Des consultations publiques qui seront prévues avec les bénéficiaires du projet ;
- Des focus group pour envisager les personnes affectées et les représentants des organisations corporatives, les femmes et les personnes handicapées. Il convient de noter que les focus group avec les femmes doivent être organisés de sexe séparé et dans des conditions sûres et confidentielles avec des femmes facilitatrices, afin d'assurer un libre échange ;
- Des entretiens directs avec les structures telles que les organisations de la société civile, Services techniques, autorités administratives, collectivités locales, structures publiques et privées de formation et d'emploi ;
- L'organisation périodique des ateliers avec les parties prenantes.

Plusieurs approches seront combinées pour assurer le succès de l'information des parties prenantes tout au long du cycle du projet. Les informations à diffuser par le projet porteront principalement sur :

- Les objectifs et résultats attendus du projet ;
- Les enjeux, opportunités et contraintes du projet Ndoyé ;
- Les rôles et responsabilités de chaque entité dans la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre du projet ;
- Le mécanisme de communication et de gestion des réponses.

L'UGP sera responsable de la notification et la diffusion des informations qui seront réalisées à travers les mass-médias notamment les radios et télévisions, les journaux etc. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées, les informations seront largement diffusées avant la tenue des réunions.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le projet. D'autres moyens de communication actuellement disponibles seront également employés : sites internet et réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp) dans la mesure du possible et suivant les cibles. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

Tableau 7 : Synthèse de la stratégie de diffusion des informations

Phase du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes ciblées	Responsable
Préparation du Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Contenu du Projet ; - Participation à la préparation des instruments de sauvegardes - Facilitation des consultations - PMPP ; PGMO ; Plan VBG ; Plan de sécurité (PGS) 	<ul style="list-style-type: none"> - Courriel - Téléphone - Diffusion des documents du Projet - Visio-conférence - Media - radio 	Pendant la phase de préparation du Projet	Différents Cabinets des Ministres concernés ; Bureau de la Banque mondiale ; UGP ; ONG et organisations de la société civile ; préfets	Equipe de la Banque Mondiale (TTL et sauvegardes) ; Les responsables des Ministères concernés Ministère de l'action humanitaire, de la solidarité et de la réconciliation nationale
Mise en œuvre des sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi de sauvegardes - Rapport d'inspection et de contrôle - Procès-verbal des visites conjointes 	<ul style="list-style-type: none"> - Mail, - Téléphone, - Réunions ; - Diffusion documents - Media - Radio 	- Pendant la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Min de l'Environnement et du développement durable ; - Ministère de l'action humanitaire, de la solidarité et de la réconciliation nationale ; - Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant - Préfectures ; - Communes - ONG et société civile y compris les associations communautaires et des vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP - DGE
Surveillance interne de la mise en œuvre des	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports internes de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> - Mail, - Téléphone, - Media - Radio 	- Pendant la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Préfectures - Services déconcentrés - ONG et Société civile - communes 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP - Inspecteur préfectoral de l'Environnement et

Phase du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes ciblées	Responsable
sauvegardes et diffusion du rapport		<ul style="list-style-type: none"> - Réunions ; - Diffusion documents 			du développement Durable
Suivi externe de la mise en œuvre des mesures sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de surveillance externe 	<ul style="list-style-type: none"> - Mail - Téléphone - Media - Radio - Diffusion des rapports 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant la mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Préfectures - Services déconcentrés - ONG locales et Société civile y compris les associations communautaires et des vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP - DGE
Renforcement des capacités des acteurs dans la mise en œuvre des mesures de sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'évaluation de besoins de formation - Critères de sélection des candidats - Rapport de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt des documents dans les Préfectures concernées - Affichage des thèmes, de la liste des participants, des critères de participation et des programmes de formation - Mail - Media - Radio 	Pendant la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs institutionnels - ONG et société civile y compris les associations communautaires et des vulnérables - Leaders communautaires et religieux 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP - DGE
Suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de suivi - Méthodes/techniques de renseignement des indicateurs - Rôles des acteurs dans la collecte des données - Période de collecte des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Courriel - Téléphone - Media - Radio - Réunion sur site - Visioconférence - Diffusion documents - Formation 	Pendant la mise en œuvre et à la clôture du Projet	Ministères et structures concernées Comité de Pilotage du Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'action humanitaire, de la solidarité et de la réconciliation nationale - Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant - Ministère de l'Economie, du Plan et

Phase du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes ciblées	Responsable
					de la Coopération Internationale - UGP - Ministère de l'environnement et du développement durable

4.5. Stratégie proposée pour la consultation des parties prenantes

Diverses techniques d'engagement sont utilisées pour établir des relations avec les parties prenantes, rassembler des informations auprès des parties prenantes, consulter les parties prenantes et diffuser les informations relatives au programme aux parties prenantes. En fonction du public visé, de la culture et de l'objectif de la participation à un groupe de parties prenantes, les méthodes suivantes seront utilisées :

- Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernés ;
- Enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet ;
- Réunions publiques ou communautaires, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis seront régulièrement organisés ;
- Méthodes participatives ;
- Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.

Pendant l'exécution du projet Ndoyé, les consultations vont accompagner les activités de suivi environnemental et social. Le tableau 8 ci-dessous résume la stratégie pour les consultations.

Tableau 8 : Stratégie proposée pour les consultations

Étape du projet	Parties prenantes ciblées	Sujet de la consultation / message	Méthode utilisée	Responsabilités	Fréquence / Calendrier
<i>Phase de préparation du projet</i>	Points focaux des ministères concernés Coordination de PACAD Organisations de la société civile Services techniques de l'Etat	<i>Présentation du projet et recueil des commentaires sur les activités du projet. Informer sur les progrès, - Consulter sur les principaux risques - Noter les événements publics pour diffuser les résultats - Communiquer des informations sur le MGP</i>	- Ateliers/Réunions - Visioconférence - Distribution des documents Publication	- UGP/Coordination - Ministère de l'Action humanitaire - Ministère du genre, femme et protection sociale - services techniques des Ministères concernés Banque Mondiale	<i>permanent jusqu'à l'approbation du projet</i>
<i>Préparation des instruments environnementaux et</i>	- Points focaux des ministères concernés - Coordination	- Informer l'ensemble des parties prenantes sur les tenants et	- Réunions - Visioconférence - Réseaux sociaux	<i>Coordination PACAD Consultants Spécialistes BM</i>	<i>Avant approbation pour certains et avant démarrage</i>

<i>sociaux</i>	PACAD - Organisations de la société civile - Représentants des communautés Services techniques de l'Etat (ONI, Ministères sectoriels y compris la Fonction publique et les finances)	les aboutissants du Projet ; - Recueillir et analyser les avis et préoccupations des parties prenantes touchées et le groupe vulnérable ; - Analyser les résultats de la participation publique, afin de les intégrer dans le processus de conception, de décision, de mise en œuvre et du suivi du Projet ; Réduire les divergences lors de la mise en œuvre et du suivi des activités afin d'éviter des situations de conflits.	- Distribution des documents - Consultations - à travers des entretiens itératifs catégorisés Publication	<i>Ministère de l'environnement</i>	<i>du projet pour d'autres</i>
<i>Mise en œuvre du projet</i>	- Points focaux des ministères concernés - UGP/Coordination du projet	- Procédure de gestion du travail ; - Plan de santé et de sécurité au travail	- Réunions - Publication - Sites internet - Communication Entretiens - Distribution	UGP/Coordination du projet, Ministères concernés, Spécialistes de la Banque Mondiale	<i>Mensuellement ; trimestrielle selon les types des réunions</i>

	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations de la société civile - Services techniques de l'Etat (ONI, Ministères sectoriels y compris la Fonction publique et les finances) Les medias 	(PSS) ; Préparation et intervention en cas d'urgence	des documents Diffusion des rapports		
--	---	---	---	--	--

4.6. Stratégie proposée pour intégrer les points de vue des groupes vulnérables

Les consultations avec les parties prenantes reposeront sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés. A cet effet, le projet sollicitera les points de vue des groupes vulnérables et/ou défavorisés comme les personnes à mobilité réduite, les veuves, personnes de troisième âge et bien d'autres personnes vulnérables.

Pour faciliter les contacts et la communication avec ces groupes vulnérables, les méthodes suivantes seront utilisées :

- Des forums sur les résultats des consultations relatives à l'engagement des parties prenantes ;
- Des réunions avec les leaders d'opinion (notables, responsables syndicaux, collectif des personnes affectées, etc.) ;
- Des rencontres avec les groupements de jeunes (filles et garçons), les personnes handicapées et les autres groupes vulnérables, tels que les femmes, pour qui les consultations doivent être organisées de façon séparée et dans des conditions sûres et confidentielles avec des femmes facilitatrices ;
- Des concertations sur les mesures d'accompagnement et la sensibilisation des populations ;
- Des entretiens individuels pour conseiller et accompagner les parties prenantes ;
- Un système d'affichage au niveau des lieux publics ;
- Des communiqués de presse (radios et journaux), des émissions radios ou télévisées tout au long du processus de préparation et de mise en œuvre du projet pour bien informer sur les activités du projet ;
- Des sessions de formation (renforcement des capacités) en communication des différentes parties prenantes sur les réclamations et la gestion des plaintes et d'autres thèmes.

Les mesures suivantes seront prises afin d'éliminer les obstacles à une participation / un accès complet et facilitant à l'information: une assistance logistique serait fournie aux représentants des régions éloignées, aux personnes handicapées et aux moyens financiers insuffisants pour leur permettre d'assister aux réunions publiques organisées par le Projet. Dans les cas où le statut de vulnérabilité peut entraîner la réticence ou l'incapacité physique des personnes à participer à des réunions à grande échelle, le projet organisera des discussions séparées en petits groupes dans un lieu facilement accessible, ce qui permet au projet de contacter les groupes qui le souhaitent dans des circonstances normales.

4.7. Calendrier

Le calendrier annonce un processus dynamique durant toutes les phases du Projet. Il sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de l'implémentation du projet. Il répertorie les phases du projet et les décisions majeures.

Tableau 9: Calendrier

Etapes/Acteurs	Activités	Période
Note conceptuelle du projet	Missions de préparation du Projet	Novembre – Décembre 2023
Document d'évaluation du Projet (PAD)	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations publiques (autorités administratives et locales, services déconcentrés, communautés, ONG et société civile, groupes vulnérables) 	<ul style="list-style-type: none"> • Novembre – Décembre 2023
Préparation des instruments	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement des consultants pour l'élaboration des documents environnementaux et sociaux (PMPP, PGMO, VBG, PGS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Novembre – Décembre 2023
	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du PMPP, PGMO, VBG, PGS 	<ul style="list-style-type: none"> • Décembre 2023 – Mars 2024
	<ul style="list-style-type: none"> • Revue des instruments 	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier – Mars 024
	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation et publication des documents de sauvegarde 	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier – Mars 024
Comité Régional des Opérations de la BM	<ul style="list-style-type: none"> • Revue du Projet par la Vice-présidence régionale de la Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Février 2024
Conseil d'administration de la BM	<ul style="list-style-type: none"> • Soumission du Projet à l'approbation du Conseil d'Administration 	<ul style="list-style-type: none"> • Mai 2024
Mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Implémentation des documents 	<ul style="list-style-type: none"> • Juin 2024

4.8. Examen des commentaires

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, l'Unité de Coordination du Projet devra recruter un spécialiste environnemental, un spécialiste social, un spécialiste genre et VBG/EAS/HS. Les deux spécialistes sociaux se chargeront de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis et examinés. Un registre sera ouvert à cet effet. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sont compilées dans un formulaire de retour d'information qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par courriel et courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou un site web dédié. Il est important que dans tout dialogue développé avec les parties prenantes, il y ait un retour d'information y compris dans les langues locales. Dans ce sens, après chaque consultation, des réponses

aux questions, des commentaires (écrit ou oral) et des suggestions seront établies pour servir entre autres à préparer la méthode de communication pour le retour d'information aux parties prenantes (rencontre de groupe, affiche publique, communication écrite ou verbale au représentant des parties prenantes, communication médiatique, etc.). Ces communications de retour sont planifiées de commun accord avec l'UGP.

Les retours d'informations compilés par le personnel dédié de l'UGP sont partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire pour tenir compte de la culture et du niveau d'éducation. Cette réponse pourra inclure :

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- La solution retenue ;
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

4.9. Phases ultérieures du projet

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet selon le principe de redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

5. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre la mobilisation des parties prenantes

5.1. Modalités de mise en œuvre et Ressources

Le *Ministère de l'action humanitaire, de la solidarité et de la réconciliation nationale* sera en charge des activités de mobilisation des parties prenantes. Les entités responsables de la réalisation des activités de mobilisation des parties prenantes sont principalement la coordination/unité de gestion du projet à travers les Spécialistes de sauvegardes environnementales et sociales, sous la supervision du Coordonnateur du projet. Ils seront appuyés par les structures locales qui seront mises en place dans les zones d'intervention du Projet et les ONG locales y compris les Associations locales ou communautaires avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation. La responsabilité globale de la mise en œuvre du PMPP incombe au coordonnateur de l'Unité de Coordination du Projet (UCP).

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. A ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité des spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale. Cependant, au sein de l'UGP, ils seront appuyés par le Coordonnateur, le responsable suivi et évaluation du Projet et le spécialiste en gestion financière ou leurs équivalents dans la mise en œuvre de ses activités, en coordination avec les divers relais et acteurs identifiés au niveau local.

Les informations seront transmises aux spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

5.2. Budget de mise en œuvre du PMPP

L'estimation budgétaire pour la préparation et la mise en œuvre du PMPP est de 136,000.000 FCFA.

Tableau 10 : Budget estimatif du PMPP

Catégories budgétaires	Quantité	Coûts unitaires	Fois/Années	Coûts totaux (CFA)	Remarques
1. Consultations / Planification Participative, Réunions Décisionnelles					
1a. Réunions de lancement de projet	6	2 000 000	1	12 000 000	Une réunion par préfecture
1b. Vulgarisation du PMPP à travers des groupes de discussion organisés	6	1 000 000	4	24 000 000	1 groupe par préfecture
1c. Réunions au niveau préfectoral sur les approches du projet, stratégie de ciblage	5	1 000 000	1	5 000 000	1 réunion par préfecture
1d. Communication (radio, media etc.)			4	20 000 000	
2. Enquêtes auprès des bénéficiaires					
2a. Enquête mi-terme de satisfaction sur le MGP	5	1 000 000	1	5 000 000	
2b. Enquête final de satisfaction sur le MGP	5	1 000 000	1	5 000 000	
3. Mécanisme de gestion des plaintes					
3a. Mise en place et formation des comités	FF	10 000 000	1	10 000 000	
3b. Fonctionnement des comités	FF	5 000 000	4	20 000 000	
3 c. investigations/visites des sites			4	20 000 000	
3.d MGP matériaux de communication (incluant les messages de radio)		15 000 000	1	15 000 000	
4. Autres dépenses					
BUDGET TOTAL DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES:				136 000 000 ⁵	

6. Mécanisme de gestion des plaintes

Un mécanisme de gestion des plaintes est un système qui permet non seulement de soumettre des plaintes, mais également des requêtes, des suggestions, des commentaires positifs et des préoccupations partagés par les parties affectées par le projet concernant la performance environnementale et sociale d'un projet et qui permet d'y répondre en temps opportun.

6.1. Description du Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

⁵ Le coût des campagnes d'information et des formations sur la VBG, y compris les frais d'orientation, est inclus dans le plan de prévention de la violence et des abus sexuels. Le coût du personnel sera imputé au budget de gestion.

Tableau 11 : Etapes du MGP

Étape	Description du processus	Calendrier	Responsabilité
Structure de mise en œuvre du MGP	<p>Le mécanisme de gestion des plaintes est subdivisé en trois niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - niveau local (village), localité où s'exécute le sous- projet ; - niveau préfectoral ; - niveau national/central. <p>La composition des comités est en annexe 3</p>	<p>Le MGP sera opérationnel au plus tard un mois après la date d'entrée en vigueur et, en tout état de cause, avant le début des activités au titre des composantes 1, 2, et 4. Si une plainte est reçue avant que le MM du projet ne devienne actif, le MM qui a été établi pour le projet PACAD (P161591) sera utilisé</p>	UCP/Coordination
Réception des plaintes	<p>Les réclamations peuvent être soumises via les canaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ligne téléphonique gratuite dont le numéro sera affecté par un opérateur qui sera défini • Service de Messages Courts (SMS) dont le numéro sera affecté • En personne au niveau du comité • Pour les EAS/HS, les plaintes sont adressées au point focal EAS/HS membre du comité ou une structure locale dédiée. Médias sociaux (Facebook, WhatsApp, etc.) et par la ligne téléphonique. Si les projet travaille avec des organisations des femmes, ils peuvent aussi recevoir les plaintes. 	Dès la mise en place des comités	Comité de plainte UCP/Coordination/points focaux locaux pour les plaintes
Tri, traitement	Toute réclamation reçue est	Dès réception de	Comité de plainte

	<p>transmise au comité et classée selon les types de plaintes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plaintes liées au recrutement du personnel • Plainte liée au choix des bénéficiaires ; • Plaintes liées à la passation de marchés et de sélection des prestataires • Plaintes liées à l'insuffisance de communication sur le projet • Plaintes liées aux VBG/EAS/HS • Plaintes liées à l'exclusion de certains bénéficiaires • Plaintes liées aux erreurs d'inclusion • Détournement de fonds au niveau du couple, national, préfectoral et régional; • Les cas de décès • Cas de remplacement de bénéficiaires • Détournement de fonds ; 	la plainte	Points focaux locaux pour les plaintes UCP/Coordination
Reconnaissance et suivi	<p>La réception de la plainte est confirmée au plaignant par le comité local de gestion des plaintes</p> <p>Pour les cas de VBG/EAS/HS: le/la plaignant(e) est informé) sur les services de prise en charge disponible, l'appui au référencement, les principes directeurs VBG/EAS/HS</p>	<p>Dans les 2 jours suivant la réception</p> <p>En cas de VBG/EAS/HS informer le UGP a niveau central directement et informer la BM au plus tard 24 heures après.</p>	Comité local de gestion des plaintes En case de VBG/EAS/HS le point focal.
Vérification, enquête, action	<p>L'enquête sur la plainte est menée par le CLGP.</p> <p>Une proposition de résolution est formulée et communiquée au plaignant par le même CLGP qui est l'organe de gestion des plaintes au</p>	<p>Dans les 10 jours ouvrables et 24h pour les cas des EAS/HS (Veuillez noter qu'il n'y a pas d'enquête de la part du comité</p>	Comité de gestion des plaintes composé de : Le Maire ou son représentant ; le chef du village ou de quartier ;

	niveau local.	en cas de VBG/EAS/HS).	la représentante des associations des femmes ; le représentant de la jeunesse le représentant des personnes affectées. Une personne ressource La société civile L'association des personnes handicapés NB : la composition du comité varie selon les niveaux.
Suivi et évaluation	Les données sur les plaintes sont collectées dans une base de données ou registres et rapportées à la coordination chaque mois.	Mensuellement	UGP
Fourniture de commentaires	Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard de la gestion de la plainte sont recueillis par le CLGP et/ou l'UGP	Permanent	CLGP, UCP
Mesures de satisfaction des bénéficiaires	Les données sur la satisfaction des bénéficiaires du projet sont collectées à travers l'outil GEMS ou l'enquête de suivi intermittent des bénéficiaires	Trimestriellement	UCP
Formation	Les besoins en formation du personnel/consultants de l'UGP, des entrepreneurs et des consultants en supervision sont : CES, gestion et fonctionnement d'un MGP	Tout le long du projet	UGP
Le cas échéant, paiement des réparations après résolution de la plainte	A la suite de l'enquête et de l'analyse approfondie, une proposition provisoire raisonnable et proportionnée à la plainte est préparée. Le CLGP devra discuter de la proposition provisoire avec le plaignant qui aura l'opportunité (i) d'accepter la proposition, (ii) de présenter une proposition alternative pouvant faire l'objet de discussion ou (iii) de la rejeter et d'envisager un autre processus de résolution des différends. L'accord final devra être précis, assorti d'un calendrier de mise en œuvre et d'un		CLGP ; UCP

	<p>plan de suivi. L'accord est proposé au plaignant dans un délai raisonnable.</p> <p>Délai : 30 jours à compter de la proposition de réponse ou résolution.</p> <p>Il est formellement interdit d'imposer le verdict de manière unilatérale. La réponse à la plainte doit être notifiée au plaignant sans répression, sans menace et sans intimidation.</p> <p>Une fois qu'une résolution de la plainte aura été convenue ou qu'une décision de clore le dossier aura été prise, l'étape finale consistera au règlement, au suivi, à l'archivage et à la conclusion de la plainte.</p> <p>Le CLGP est en charge du règlement et du suivi de la plainte en s'assurant que la ou les solutions retenues soient appliquées. Il est également responsable de l'archivage des éléments des dossiers (formulaire de plainte, accusé de réception, rapports d'enquête, accord de règlement de plainte, fiche de règlement de plaintes, etc.). Ces documents devront être tenus confidentiels.</p> <p>La clôture du dossier surviendra après la vérification de la mise en œuvre d'une résolution acceptable pour tous. Il pourra être demandé aux parties de fournir un retour d'information sur leur degré de satisfaction à l'égard du processus de traitement de la plainte et du résultat. Même en l'absence d'un accord, il sera important de clore le dossier, de documenter les résultats et de demander aux parties d'évaluer le processus et sa conclusion. La plainte est clôturée</p>		
--	--	--	--

	<p>lorsque les solutions sont intégralement mises en œuvre.</p> <p>NB: les plaintes non objectives ou ne cadrant pas avec le projet sont notifiées au plaignant en évoquant les raisons de rejet de la plainte</p>		
Processus d'appel	<p>Le présent MGP prévoit des dispositions au cas où les plaintes ne sont pas résolues pour des raisons diverses ou si les plaignants ne sont pas satisfaits de la proposition faite. Les procédures ci-dessous s'appliquent à des cas exceptionnels et ne doivent pas être utilisées fréquemment. Plusieurs options de recours sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter le problème devant le Comité de Pilotage du Projet (Ndoyé) pour étudier s'il convient ou non de prendre des mesures additionnelles raisonnables (possibilité d'organiser des sessions exceptionnelles) ; - Proposer le recours à un médiateur indépendant agréé par le Comité de Pilotage et le plaignant afin qu'il facilite la poursuite du dialogue ; - Impliquer une partie externe et indépendante digne de confiance, pour qu'elle évalue la plainte et propose une solution objective. <p>Le recours à la justice au cas d'échec de la résolution au niveau de l'UGP ou si le plaignant le préfère.</p>		UCP

6.2. Les principes pour le MGP

Pour la bonne mise en place et la gestion du présent mécanisme de gestion des plaintes, il est important pour tout usagé de respecter et appliquer les principes suivants :

- **La Transparence, équité et absence de représailles** : les plaintes doivent être traitées à l'intérieur d'un processus compréhensible et transparent et ce, sans aucun coût ni représailles, toutes les informations utiles pour la gestion des plaintes doivent être à la portée des plaignants, ils doivent être éclairés sur les processus de gestion des plaintes. Les parties impliquées doivent être informées en avance de la plainte et avoir suffisamment d'informations sur le déroulement du processus pour inspirer confiance quant à l'efficacité du mécanisme et à sa capacité à satisfaire l'intérêt public. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence. La transparence devra également être jugée par rapport à d'autres considérations comme le respect de la confidentialité afin d'éviter d'exacerber les tensions entre différents groupes.
- **La Confidentialité** : l'anonymat et la vie privée des plaignants est privilégié dans la gestion des plaintes (dès le dépôt des plaintes). Ils doivent être préservés lorsque les circonstances l'exigent. Pour créer un environnement de confiance où les gens peuvent plus facilement soulever des inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs qu'il n'y aura pas de conflits, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité contribue à la sécurité et la protection des plaignants et de ceux qui gèrent les plaintes. Ainsi, pour la question de sécurité, il est important de limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles sur le plaignant et sur l'accusé.
Toutes les procédures du traitement des requêtes et des plaintes sont conduites dans le plus grand respect de tous, et ce, par toutes les parties et, le cas échéant, dans la plus stricte confidentialité.
- **Le respect de la dignité du plaignant** : Ce principe doit être pris en compte dans les procédures de gestion des plaintes. Le respect de la dignité d'une personne implique de **traiter la personne avec égard et considération**, quels que soient notamment son âge, son origine ethnique, son état de santé physique ou mentale ou sa condition sociale. Ceci implique que les souhaits, les décisions éclairées des plaignants(es) soient respectés. Cela permet donc au plaignant d'être en confiance avec le comité en charge de gestion de sa plainte ;
- **La sécurité** : Pour ce principe de sécurité, il est important dans la gestion des plaintes reçues de protéger l'anonymat des plaignants, au besoin, en assurant la confidentialité nécessaire en cas de plaintes sensibles et hypersensibles (EAS/HS) pour la question de sécurité de la personne abusée et de ceux qui sont chargés du traitement du dossier. Les informations sur le dossier ne doivent pas être divulguées, limiter le nombre des gens ayant accès aux informations des plaintes sensibles et hypersensibles.

En plus du présent PMPP, il sera élaboré un Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) qui intégrera les éléments du MGP.

Rappelons que le PGMO est en conformité aux prescriptions de la législation nationale et de la NES n°2 sur l'emploi et les conditions de travail, le PGMO a pour objet de faciliter la planification et la mise en

œuvre du projet Ndoyé en déterminant les besoins et la gestion de la main-d'œuvre et les risques associés à son utilisation. Il décrit la manière dont les travailleurs du projet seront gérés. Il permet en outre de mettre en place les dispositions nécessaires et d'évaluer les mesures idoines pour atténuer les risques identifiés.

Le PGMO présente les procédures de gestion de la main-d'œuvre. Ces procédures sont dynamiques et pourraient être revues et mises à jour au fur et à mesure de l'état d'avancement du projet.

Les cas sensibles

En cas de plaintes sensibles à l'exemple de violence basée sur le genre, exploitation et abus sexuel, harcèlement sexuel, eux principes essentiels seront mis en avant (Confidentialité et Sécurité).

- **Confidentialité** : Le projet Ndoyé créera un environnement où les gens peuvent plus facilement soulever leurs inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûr qu'il n'y aura pas de représailles s'ils l'utilisent, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet donc d'assurer la sécurité et la protection de ceux qui déposent une plainte et des personnes concernées par celles-ci. Pour ce faire, le projet doit prendre des dispositions pour limiter le nombre personnes ayant accès aux informations sensibles.
- **Sécurité** : Le projet Ndoyé s'assurera que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou une inquiétude en toute sécurité, il faut sopeser soigneusement les risques potentiels pour les différents usagers et les intégrer depuis la conception à la mise en œuvre du MGP.

Les plaignants concernés dans cette catégorie des plaintes sont enregistrés dans une fiche et consignés dans un cahier registre. Au niveau de la fiche, le Point focal décline toute l'identité du plaignant, tandis que dans le registre, un code secret est attribué à ce plaignant pour raison de confidentialité.

Ces plaintes une fois enregistrées sont transférées immédiatement à la Banque mondiale pour information et avis via l'UGP/Coordination.

- **Approche centrée sur la survivante** : Ce principe directeur signifie que le processus de gestion de plaintes EAS/HS doit être axé sur « le meilleur intérêt à court et à long terme de la survivante/plaignante » et que « la survivante doit être au centre » du mécanisme de signalement et de référencement. Il appelle à la création d'un environnement favorable, digne et protecteur pour les survivantes, ainsi qu'au plein respect de leurs droits, souhaits et choix. L'approche centrée sur la survivante crée un environnement propice à la divulgation, en toute sécurité, des griefs et « contribue à promouvoir le rétablissement de la survivante et à renforcer sa capacité à identifier et à exprimer ses besoins et ses souhaits ; cela renforce également la capacité de la personne à prendre des décisions concernant les interventions possibles. Tous les aspects du MGP doivent être fondés sur le consentement de la survivante. Cela implique: l'offre aux femmes et aux enfants survivants de la possibilité de partager leurs allégations avec un membre féminin du personnel ; garantir une approche respectueuse, culturellement et socialement sensible et sans jugement de la part des agents du MGP – ce qui signifie que les agents chargés des dossiers ont reçu une formation sur l'écoute empathique et sans jugement ; traiter chaque survivante avec dignité et respect ; offrir aux survivantes la possibilité de raconter leur histoire avec leurs propres mots tout en garantissant que le choix de raconter ou non cette histoire leur appartient

uniquement. Les agents du MGP ne devraient pas faire pression sur les survivantes pour obtenir des informations qu'elles ne sont pas prêtes à partager ; et les survivants ne devraient pas avoir à raconter leur histoire plusieurs fois, ce qui pourrait entraîner revictimisation.

Violences Basées sur le Genre (ou violence sexiste)

« La violence sexiste est une expression générique qui s'entend de tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne, et qui est fondée sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes. Elle englobe des actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée. La violence sexiste touche de manière disproportionnée les femmes et les filles au cours de leur vie et prend de nombreuses formes y compris les services sexuels, physiques ou psychologiques. Elle se produit au sein du foyer, dans la rue, dans les établissements d'enseignement, au travail, dans les plantations agricoles et les camps de réfugiés aussi bien en temps de paix comme période de conflit et de crise »⁶.

Six principaux types de VBG ont été définis pour permettre la collecte de données et l'analyse de statistiques sur la VBG : 1) Viol, 2) Agression sexuelle, 3) Agression physique, 4) Mariage forcé, 5) Déni de ressources, d'opportunités ou de services, 6) Violences psychologiques et/ou émotionnelles⁷.

Exploitation et atteintes sexuelles et harcèlement sexuel

« L'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel sont des manifestations de violence sexiste.

- Exploitation sexuelle : tout abus ou toute tentative d'abus de position de vulnérabilité de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles y compris mais sans s'y limiter le fait de profiter financièrement socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelles d'une autre personne.
- Atteintes sexuelles : intrusion physique effective ou menace d'intrusion physique de nature sexuelle, par la force, sous la contrainte ou dans des conditions inégalitaires.
- Harcèlement sexuel : Toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle raisonnablement propre à choquer ou humilier, lorsqu'il entrave la bonne marche du service, est présenté comme une condition d'emploi ou crée au lieu de travail un climat d'intimidation, d'hostilité ou de vexation »⁸.

Dans le cadre du projet Ndoyé, cela peut se manifester, par exemple, au moment de l'identification des individus bénéficiaires. Quelqu'un de la chaîne de décision pourrait proposer à une femme de l'inscrire comme bénéficiaire en contrepartie de son sexe.

Réception et traitement des plaintes liées aux Exploitations et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel

- 1- *Réception des plaintes sensibles/hypersensibles* : Tous les comités peuvent recevoir ces plaintes à travers les canaux mis en place (Numéro vert, Boîtes aux lettres, Courriers, Fiche, entretien

⁶ Banque Mondiale, Note de bonnes pratiques, Cadre environnemental et social pour les opérations de FPI, Lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil, Deuxième édition, février 2020, p :7.

⁷ Voir Gender-Based Violence Information Management System (GBVIMS), Outils de classification des VBG (www.gbvims.com);

⁸ Ditto, p : 8 et 9.

individuel, etc.). Mais une fois la nature de la plainte identifiée, celle-ci devrait immédiatement être retirée du lot pour subir un traitement confidentiel. Il est souhaitable que le projet Ndoyé ait des CGP dans les structures discrètes et accessibles à l'instar des centres hospitaliers, des confessions religieuses, des ONG locales, etc. Ces CGP doivent faire l'objet de sensibilisation au niveau communautaire. Aussi, sera-t-il désigné un point focal VBG dans chaque comité. Ce point focal sera spécialement formé pour ce genre de plaintes.

- 2- Enregistrements des plaintes sensibles/hypersensibles : Les plaintes de cette nature seront enregistrées dans le registre et codifiées pour plus de confidentialité et de sécurité du plaignant et/ou survivants. Ainsi leurs identités seront uniquement des codes donnés par le CGP et/ou avec le concours du projet/UGP. Ensuite les mêmes données seront retranscrites dans une fiche, puis transmis immédiatement à la coordination de Ndoyé via les moyens disponibles. Le projet Ndoyé informera la Banque Mondiale dans les 24 heures et les dispositions prises.
- 3- Traitement des plaintes sensibles/hypersensibles : Il s'agit d'une opération qui requiert le plus souvent le choix éclairé de la personne survivante. Après vérification, le survivant devrait, si elle veut, immédiatement être référé dans une structure sanitaire et confier aussitôt à services de conseils et d'appui psychologique. Par la suite le projet s'appuiera sur la législation en vigueur et du consentement éclairé du survivant pour continuer la procédure du traitement.

NB : *Le traitement des plaintes sensibles/hypersensibles se feront dans la confidentialité avec consentement et choix éclairé des survivants(es) et le respect de la dignité humaine.*

7. Suivi et reporting

7.1. Participation des acteurs et outils de suivi

Le PMPP fera l'objet d'un suivi fondé à la fois sur des rapports qualitatifs (sur la base de rapports intermédiaires) et sur des rapports quantitatifs liés à des indicateurs de résultats sur la mobilisation des parties prenantes et la performance en matière de gestion de la plainte.

Les activités relatives au PMPP seront déclinées dans les Plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activité prévue, le responsable, la période d'exécution, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre.

Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités du Projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les taux d'exécution, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées.

Les responsables du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP sont les Spécialistes chargés des sauvegardes environnementale et sociale de l'UGP (notamment le spécialiste social, le spécialiste genre VBG/AES/HS), en collaboration éventuelle avec le Spécialiste en suivi-évaluation du Projet notamment.

En effet, pour un suivi-évaluation participatif, le projet fera participer les parties prenantes et/ou des personnes ressources si nécessaire au programme de suivi et d'atténuation des impacts identifiés et dans l'établissement des rapports y relatifs.

7.2. Indicateurs de suivi

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement et de participation des parties prenantes :

- Nombre de réunions à différents niveaux (ateliers, rencontres avec les autorités administratives, coutumières, élus locaux, etc.) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- Nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié ;
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par le Projet;
- Nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
- Pourcentage de survivant (e) qui se présente dans les 72 heures suivant un incident de viol qui sont référés pour la prise en charge médicale;
- Pourcentage de survivant (e)s qui sollicitent un appui judiciaire sont référées à ces services;
- Nombre des plaintes d'EAS/HS qui sont reçues par le MGP;
- Pourcentage de plaintes d'EAS/HS au MGP qui sont résolues dans le délai prévu;
- Pourcentage de plaintes d'EAS/HS qui ne sont pas résolues dans le délai prévu;
- Le délai moyen pour résoudre une plainte d'EAS/HS à travers le MGP;
- Nombre de sensibilisation sur les VBG, les comportements interdits, et le MGP;
- Nombre de populations ciblées/sensibilisées ventilées par sexe et par âge.

Toutefois, les indicateurs relatifs aux plaintes seront recueillis sur une base trimestrielle. D'autres indicateurs pertinents peuvent être recueillis suivant une périodicité à établir.

7.3. Rapports aux groupes de parties prenantes

Le reporting consistera en la production de comptes-rendus d'activités et de réunions, la rédaction des rapports d'ateliers et de rapports d'activités périodiques y compris la copie du registre du MGP. Les parties prenantes clé du MGP seront destinataires de ces rapports.

Une rubrique spécifique sera créée dans le rapport mensuel des activités de l'équipe du projet afin de rendre compte du fonctionnement et des performances du MGP.

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes à travers les vecteurs de communication énumérés dans la stratégie de communication notamment. Au cours de ces feedback, il sera rappelé de façon systématique aux parties prenantes l'existence du mécanisme de gestion des plaintes.

Annexes

- Annexe 1 : Tableau du suivi et reporting sur le PMPP
- Annexe 2 : Liste de présences aux réunions de consultation
- Annexe 3 : Structure de mise en œuvre du MGP

Annexe 1 : Tableau du suivi et reporting sur le PMPP

Principales questions d'évaluation	Questions d'évaluation spécifiques	Indicateurs Potentiels	Données Collecte Méthodes
<p>MGP. Dans quelle mesure les parties affectées par le projet ont-elles reçu des moyens accessibles et inclusifs pour soulever des problèmes et émettre des plaintes ? L'agence d'exécution a-t-elle répondu à de tels griefs et les a-t-elle gérés ? Quel est le niveau de satisfaction des bénéficiaires ?</p>	<p>Les parties affectées par le projet soulèvent-elles des problèmes et plaintes ? Avec quelle rapidité / efficacité les plaintes ont-elles été résolues ?</p>	<p>Nombre de plaintes reçues</p> <p>Nombre de plaintes résolues dans les 10 jours</p> <p>Nombre de plaintes émises, ventilées par sexe et par commune, résolues dans un délai spécifié.</p> <p>Nombre de cas d'Exploitation, d'Abus et de Harcèlement sexuel (EAS / HS) signalés dans les zones du projet, qui ont été référés pour un soutien sanitaire, social, juridique et de sécurité conformément au processus d'orientation en place (le cas échéant).</p> <p>Nombre de plaintes qui ont été (i) ouvertes, (ii) ouvertes pendant plus de 30 jours, (iii) résolues, (iv) fermées et (v) nombre de réponses satisfaisantes pour les plaignants, au cours de la période de référence, ventilé par catégorie de plainte, sexe, âge et lieu de résidence du plaignant</p>	<p>Dossiers de l'agence d'exécution et d'autres agences compétentes</p>

<p>Impact de la mobilisation des parties prenantes sur la conception du projet et mise en œuvre. Comment les activités de mobilisation ont-elles fait une différence dans la conception et la mise en œuvre du projet?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Y avait-il de l'intérêt et du soutien pour le projet ? • Y a-t-il eu des ajustements apportés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet en fonction des commentaires reçus? • Des renseignements prioritaires ont-ils été divulgués aux parties concernées tout au long du cycle du projet? 	<p>Nombre de consultations organisées (ventilé par nombre de femmes, de personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables).</p> <p>Nombre de suggestions formulées lors des consultations qui ont entraîné une modification des activités du projet.</p> <p>Nombre de mesures prises en temps opportun en réponse aux commentaires reçus lors des séances de consultation avec les parties affectées par le projet.</p> <p>Nombre de séances de mobilisation désagrégées organisées, axées sur les groupes à risque du projet.</p>	<p>Feuilles de présence /Procès-verbaux de Consultation des intervenants</p> <p>Formulaires d'évaluation</p> <p>Enquêtes structurées</p> <p>Entrées des médias sociaux / médias traditionnels sur les résultats du projet</p>
<p>Efficacité de la mise en œuvre. Les activités de mobilisation des intervenants ont-elles été efficaces dans la mise en œuvre?</p>	<p>Les activités ont-elles été mises en œuvre comme prévu? Pourquoi?</p> <p>L'approche adoptée pour la mobilisation des parties prenantes a-t-elle inclus les groupes désagrégés? Pourquoi ?</p>	<p>Pourcentage d'activités du PMPP mises en œuvre.</p> <p>Principaux obstacles à la participation identifiés avec les représentants des intervenants.</p> <p>Nombre d'ajustements effectués dans l'approche de mobilisation des parties prenantes pour améliorer la sensibilisation, l'inclusion et l'efficacité</p>	<p>Stratégie de communication (Calendrier de consultation)</p> <p>Discussions De Groupe Périodiques</p> <p>Réunions en face à face et / ou discussions de groupe avec des groupes vulnérables ou leurs représentants</p>

Annexe 2: Liste des présences aux réunions de consultation

MINISTRE DE L'ACTION HUMAINE ET DU TRAVAIL
 DE L'ORGANISATION NATIONALE
 DIRECTION DU CABINET



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
 Fougère, Bangui, Tchad

Projet Filets sociaux adaptés et productifs pour la résilience en RCA

Consultation publique à Sibut
 LISTE DE PRESENCE

Noms et Prénoms	Fonctions	Institutions et contacts	Signature
1 KPOKOU MO NIDE Brielle-Félicité	SGI Femme leader	Association RELEFCA PELH	
2 ALIB MATOUSE Poulh	chef de ptiar		
3 NAMFEI-Landay Mou Roy-Hedey	Change de programme	CPJK	
4 BASSRA GUSTAVE	Membre	Asso. Detourne	
5 ISSA-Marina	Moditrice	Affaires-Sociales	

6	Gwendam EHOCH	AGENT DE SANTE'	Centre de sante N'Gou	Stf
7	DEBAT esther	Agent de sante	Centre de sante N'Gou	Stf
8	BAGARA - Odette	Ménagere	Stuae Dooi	Stf
9	Bouassio. Veronique	ELISE. Veuve	VEUVE	Stf
10	Bouyoukou AIMEE	Ménagere	Centre	Stf
11	ANTHEME . Veronique	Ménagere	veuve	Stf
12	Therese MAYEE	3 ^e Etage	veuve	Stf
13	Christine GRANA	3 ^e Etage	veuve	Stf
14	Monoporo Chella	Presidentiel Association	B C O	Stf

25	MBARUMARA Maxime	SS	celibataire	Maxime
26	MUPOURA Juste	Commissaire au temple	celibataire	Juste
27	DOCTOR ANICET	Président de FORGERON	celibataire	ANICET
28	NGANA-EUGENE	Sergent des disciplines	celibataire	EUGENE
29	ABIRA-Dilda	Présidente - Peule	veuve 72-02-63-69	veuve
20	Moulimalet-Rosalie	Présidente O.F.C.A	celibataire 72-76-31-84	ROSA
21	NAMRENGA-Elise	Femme Veuve	celibataire	N. NGUYEN
22	BARBA Germain Fida	Président Jeunesse Keino	72 72 67 16 CP 5 K celibataire	BARBA
23	YAKONA Marcel	Responsable	veuve	YAKONA

24	NDAKOU-Flore-Jeanneke	M. C. S. P	Affaire sociale	St
25	GRIALBATA-sylviane	Mme Pasteur	E. E. E. Lina	St
26	MAZAIRE. E. PAOTIBATE	Animateur Maison de Jeunes	Maison de Jeunes	St
27	GATHRO Lydie	Préfet Koro	Administration des Residences	St









Projet Filets sociaux adaptatifs et productifs pour la résilience en RCA

Consultation publique à Bangui, le 04 janvier 2024

LISTE DE PRESENCE

Noms et Prénoms	Fonctions	Institutions et contacts	Signature
Mme MAGUIBÈNE TAKIROS-DOUTA Edwige	Coordo Régionale Rou qui (P4CAD)	72 44 03 7 9 gkandoumba@ gmail.com	
BESSIMBAKI DICKARJ-ARICHIID	Assistant SE P4CAD / UT	72912813 nieuachtdoubraye @gmail.com	
GAZAYONRO Jean - Baptiste	Coordonnateur régional Rouqui	72685817 58642@gmail.com	
LADIBAYE Charlemagne	Président	UNAC 75038613 unac2020presie@gmail.com	
KOLIKA Vincent	Seu Vice-président	ONADHA 75043740 yokotaki@gmail.com	
SONAYASSE Jean Eulès	Représentant du Genre (IED)	7292 0713 jeuneulaysmayouka@gmail.com	

ABOUSSOU Nourine	Directeur (HEDA)	75.46.03.77/72527850	
Emmanuelle ARABADIA Ti-GRIA	Présidente / Membre RELISAF Clerhoye	Forum Sociale Banque 72 02 50 52 / 75 03 47 17 M. Habunda Diyahegi	
OLIMKA M. Cloué	YERESA OFCA	75 75 03 43 / 29 80 03 24 dauwawau julia @ yathas Com	
MALOGOLO Auguste	DG/Action Humanitaire	MAHSRX 75 03 77 87 malogolo@yahoo.fr	
KOINAKI Thodore	DGRPF / MRPFCE	thodorekoinak@gmail.com 75 24 08 66	
OUATA-FERKAIMO Jérôme - Paulin	Amicale du bar KASSRX	72 33 07 74 / 75 20 80 2 ouataferkaimo@gmail.com	

Annexe 3 : Structure du MGP

Le mécanisme de gestion des plaintes est subdivisé en trois niveaux :

- niveau local (village), localité où s'exécute le sous-projet ;
- niveau préfectoral ;
- niveau national.

i) **Composition des comités par niveau**

Niveau local/communal :

Le comité local de gestion des plaintes est présidé par l'autorité locale compétente. Il est composé de :

- Le Maire ou son représentant ;
- le chef du village ou de canton ;
- le Chef de quartier ;
- point focal VBG;
- la représentante des associations des femmes ;
- le représentant de la jeunesse
- le représentant des personnes affectées.

Le comité local se réunit dans les 3 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte. Le comité après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera informé de la décision prise et notifiée par les membres du comité. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir le niveau sous préfectoral.

Niveau préfectoral

Le comité préfectoral de gestion des plaintes est présidé par le préfet. Il est composé de :

- Préfet ;
- Coordonnateur du projet ;
- Sous-préfet du département ;
- Responsable de suivi-évaluation ;
- Responsable administratif et financier ;
- Responsable de suivi des mesures environnementales et sociales ;
- Représentant de l'association des femmes.
- Point focal VBG

Le comité régional se réunit dans les 7 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte qui délibère et notifie au plaignant. A ce niveau une solution devrait être trouvée afin d'éviter le recours à la justice. Toutefois si le plaignant n'est pas satisfait alors, il pourra saisir les juridictions compétentes nationales.

Niveau national

Le comité national de gestion des plaintes est présidé par le Ministre de l'action humanitaire, de la solidarité et de la réconciliation nationale.

Il est composé de :

- Le Ministre ou son représentant

- 1 représentant de l'association des personnes handicapés
- Les spécialistes VBG, et spécialiste en sauvegardes social de l'UCP
- 1 représentant du Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant
- 1 représentant du Ministère du travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la formation professionnelle
- 1 représentant du forum de la société civile